



RAPPORT CRÉDIT ÉQUITABLE

Améliorer l'accès aux options de crédit à court terme et à faible coût pour les consommateurs à revenu faible ou modéré

2023

Table des matières

Remerciements.....	3
Résumé exécutif	4
Chapitre 1: Introduction.....	7
Chapitre 2: Analyse de la nature et de l'ampleur de la dette	8
Chapitre 3: Analyse des options de crédit à faible coût et des initiatives bancaires équitables	11
Chapitre 4: Résultats de l'Enquête d'ACORN Canada sur les Alternatives au Crédit Équitable .16	
Section 4.1: Informations démographiques.....	16
Section 4.2: Nécessité de crédit	19
Section 4.3: Alternatives bancaires équitables	22
Section 4.4: Prêts à taux élevé.....	27
Section 4.5: Institutions bancaires traditionnelles	31
Chapitre 5: Témoignages de membres d'ACORN.....	35
Chapitre 6: Conclusion et recommandations.....	38
Références.....	40

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à l'enquête et qui ont parlé en détail de leur expérience en ce qui concerne le manque d'alternatives en matière de crédit équitable.

ACORN souhaite également remercier le professeur Brenda Spotton Visano, spécialiste de la méthodologie du projet, du Département d'Économie et de l'École de Politique et d'Administration Publiques de la Faculté des Arts Libéraux et des Études Professionnelles de l'Université York de Toronto, pour ses commentaires qui ont contribué à renforcer le rapport.

ACORN Canada, l'association d'organisations communautaires, a reçu des fonds du Programme de Contributions pour les Organisations sans but lucratif de Consommateurs et de Bénévoles d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada. Les opinions exprimées dans ce rapport ne sont pas nécessairement celles d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada ou du gouvernement du Canada.

Résumé exécutif

ACORN Canada a entrepris une étude nationale pour produire des preuves sur la disponibilité et la connaissance des options de crédit à court terme et à faible coût parmi les consommateurs financiers qui font face à des vulnérabilités spécifiques dans l'accès à des alternatives de crédit équitables. L'étude produit également plus d'informations sur les options de crédit à faible coût auxquelles les gens peuvent avoir accès lorsqu'ils sont confrontés à une urgence financière.

ACORN a mené plusieurs études dans le passé qui montrent que le manque d'inclusion financière oblige de nombreuses personnes à revenu faible ou modéré à emprunter de l'argent à des prêteurs marginaux à des taux d'intérêt exorbitants. Cependant, il n'y a pas suffisamment de preuves concernant le type d'options de crédit à faible coût disponibles pour les consommateurs, si les personnes à revenu faible ou modéré et financièrement vulnérables sont conscientes de ces options et des obstacles auxquels elles sont confrontées pour y accéder.

Étant donné qu'il n'existe pas de définition officielle des options de crédit faibles à moyennes, les catégories suivantes ont été adoptées pour définir les différents types de crédit (en particulier le taux annuel effectif global ou TAEG) dans le cadre de cette étude.

- Faible: 0-9%
- Modéré: 10 -20%
- Moyen: 21 - 30%
- Élevé: 31-45%
- Extrêmement élevé: Plus de 45%

Dans l'ensemble, l'étude conclut qu'il existe un nombre très limité d'options de crédit à faible coût ou équitable pour les personnes à revenu faible ou modéré, et que parmi celles qui existent, le nombre de personnes qui peuvent y accéder est très limité. Ceci est basé sur une revue de la littérature ainsi que sur les résultats d'une enquête qu'ACORN a menée auprès de ses membres.

Le rapport couvre trois aspects spécifiques :

- Analyse de la nature et de l'ampleur de la dette à coût élevé des ménages au Canada.
- Analyse des options de crédit à coût faible ou moyen au Canada et dans certaines autres juridictions.
- Résultats de l'enquête nationale en ligne menée auprès des membres d'ACORN au niveau national

Résultats de l'analyse de la nature et de l'ampleur de l'endettement des ménages au Canada.

- L'endettement des ménages canadiens augmente, en particulier en raison de l'évolution du scénario économique général, notamment les effets continus de la pandémie et l'inflation record actuelle. Par exemple, les enquêtes de l'ACFC montrent que beaucoup plus de personnes empruntent de l'argent, y compris auprès de prêteurs à coût élevé.
- Les personnes à revenus faibles et modérés ont en grande partie des dettes non garanties qui sont généralement des prêts à tempérament, des prêts sur salaire, etc. et non des dettes hypothécaires.
- Le manque et l'insuffisance d'accès aux institutions et/ou produits bancaires traditionnels obligent de nombreux consommateurs à revenus faibles et modérés à faire appel à des prêteurs marginaux (souvent appelés services financiers alternatifs) qui pratiquent des taux d'intérêt exorbitants.
- Les dernières études indiquent que de nombreux ménages canadiens sont extrêmement vulnérables ou financièrement à la limite. Si de nombreux ménages ne sont pas financièrement résilients, le pourcentage est particulièrement élevé parmi les ménages à revenu faible ou modéré et certaines autres populations telles que les communautés indigènes, les parents isolés et ceux qui connaissent une forte volatilité de leurs revenus.

Résultats de l'analyse des options de crédit à faible coût

Une analyse des options de crédit à faible coût existantes a été réalisée. Au niveau national, les deux produits comprennent le produit Mon Argent, lancé par Postes Canada et la banque TD, et le financement

d'Accord D, proposé par Desjardins. Alors que le produit de Postes Canada est discontinu, le produit de Desjardins a une portée limitée puisqu'il exige que l'individu ait un compte de chèques et une carte de crédit de Desjardins. En outre, la plupart des autres produits disponibles localement et commercialisés en tant qu'alternatives aux prêts sur salaire sont proposés par des coopératives de crédit qui ne sont disponibles que dans une zone géographique limitée. Certaines provinces ou villes disposent de banques de loyer qui aident les locataires à faible revenu qui ont pris du retard dans le paiement de leur loyer. Mais comme l'affirme Spotton Visano (2018), les alternatives financières qui existent aujourd'hui sont un patchwork de solutions et auront un impact limité parce qu'elles sont ad hoc.

Principales conclusions de l'enquête d'ACORN sur les alternatives au crédit équitable

Une enquête nationale en ligne a été menée auprès des membres d'ACORN¹ qui sont des consommateurs à revenus faibles ou modérés et qui sont confrontés à des obstacles importants dans l'accès au crédit équitable. L'enquête a été envoyée à tous les contacts figurant dans la base de données d'ACORN au niveau national, dans les deux langues officielles. Au total, 623 réponses ont été reçues. Les principales conclusions de l'enquête d'ACORN sur les alternatives au crédit équitable sont les suivantes :

De nombreux consommateurs à revenus faibles ou modérés sont financièrement à la limite.

- Plus de la moitié des personnes interrogées ne peuvent pas couvrir un mois de dépenses.
- Environ 40 % des personnes interrogées s'endetteraient si elles devaient effectuer aujourd'hui une dépense imprévue de 500 dollars.
- 70 % des personnes interrogées sont actuellement endettées.
- 40 % des personnes interrogées ont connu de graves difficultés financières en raison de la pandémie et/ou de l'inflation.
- Plus de la moitié des personnes interrogées ont dû emprunter de l'argent au cours des 12 derniers mois.
- Parmi les personnes ayant déclaré avoir dû emprunter de l'argent, la plupart ont utilisé leur carte de crédit (36 %), suivie par un membre de la famille ou un ami (18 %) ou la banque (17 %). Près de 22 % ont dû s'adresser à un prêteur sur salaire ou à un prêteur à tempérament.
- 30 % des personnes interrogées ont eu besoin d'emprunter de l'argent très souvent ou tous les mois. Seuls 16% des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient jamais besoin d'emprunter de l'argent.

Il existe très peu d'options de crédit à coût moyen ou faible.

- Lorsqu'on leur demande ce qu'ils font en premier lorsqu'ils se trouvent dans une situation financière difficile, seuls 7 % des répondants se rendent à la banque. Environ 31% d'entre eux utilisent une carte de crédit, suivis de près par 29% qui s'adressent à leur famille/ami. Une personne interrogée sur dix a déclaré s'adresser à un prêteur sur salaire ou à un prêteur à tempérament.
- La grande majorité des personnes interrogées (87 %) ont déclaré ne pas connaître d'options de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible (taux d'intérêt annuel inférieur à 30 %) ou d'autres sources de fonds d'urgence pour les personnes à revenu faible ou modéré qui ne peuvent pas obtenir de crédit auprès des grandes banques (cela exclut les cartes de crédit et les lignes de crédit des banques traditionnelles et des coopératives de crédit).
- Les deux options de crédit à moyen ou faible coût disponibles au niveau national que les gens semblent connaître ou avoir utilisées dans le passé sont le produit Mon Argent de Postes Canada-TD (le produit a maintenant été abandonné) et Desjardins. Le seul autre produit de crédit local que quelques personnes avaient utilisé ou dont elles connaissaient l'existence était le Vancity Fair and Fast Loan proposé par une coopérative de crédit en Colombie-Britannique.
- 22% des personnes interrogées ont pu accéder à des programmes de banque de loyer, d'allocation de loyer ou d'autres programmes d'aide au loyer, et 41% d'entre elles ont pu en bénéficier.

¹ ACORN compte 24 sections de quartier dans 10 villes du pays. Les provinces où ACORN a établi des sections sont l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Les réponses proviennent donc principalement de ces provinces, la plus élevée étant celle de l'Ontario, compte tenu de l'activité d'ACORN dans cette province depuis 2004.

Les consommateurs à revenus faibles ou modérés sont contraints d'emprunter des crédits auprès de prêteurs prédateurs.

- Environ 20 % des personnes interrogées ont dû contracter un prêt à coût élevé, tel qu'un prêt sur salaire/un prêt à tempérament ou un autre prêt à coût élevé dont le taux d'intérêt annuel est supérieur à 30 % au cours des 12 derniers mois.
- Près d'un tiers des personnes interrogées ont dû contracter un prêt à coût élevé très souvent, c'est-à-dire tous les mois, au cours de l'année écoulée, et 18 % ont déclaré avoir dû contracter un tel prêt souvent au cours des 12 derniers mois.
- La principale raison de contracter un prêt à coût élevé est de faire face aux dépenses de la vie quotidienne, telles que le loyer, les courses, etc. Parmi les autres raisons, beaucoup moins fréquentes, figurent les réparations de voiture (20 %), les frais médicaux (19 %), les dépenses liées aux animaux de compagnie (11 %) et l'amélioration de la cote de crédit (10 %).
- Un tiers des personnes interrogées ont déclaré que leur prêt avait été refinancé plusieurs fois, tandis que 20 % d'entre elles ont indiqué qu'il avait été refinancé au moins une fois. Le refinancement est une tactique courante employée par les prêteurs prédateurs pour s'assurer que les gens restent à jamais dans le piège de l'endettement.
- Les impacts signalés par les personnes ayant effectué la totalité ou la plupart des remboursements de prêt dans les délais sont les suivants: l'impossibilité d'acheter des produits de première nécessité (66 %), l'incapacité de payer une autre facture (48 %), la réduction de l'épargne en vue de la retraite (40 %), l'absence d'un rendez-vous médical nécessaire (29 %) et les frais de découvert (26 %).
- Les conséquences signalées par les répondants s'ils ne pouvaient PAS effectuer la totalité ou la majeure partie des remboursements à temps étaient le stress, l'anxiété et la dépression (80 %), suivis de près par un endettement encore plus important (72 %), un effet négatif sur la cote de crédit (67 %) et l'obligation de déposer une proposition de consommateur/une faillite (11 %).
- Environ 60 % des personnes interrogées se sont déclarées très insatisfaites du prêt à taux élevé. Très peu de personnes ont jugé leur expérience satisfaisante ou très satisfaisante.

Accès limité aux institutions/produits bancaires traditionnels

- Environ 40 % des personnes interrogées ont déclaré que les produits des banques et des coopératives de crédit n'étaient « pas du tout utiles » en cas de difficultés financières.
- Environ 19 % des personnes interrogées sont membres d'une coopérative de crédit. Un quart des personnes interrogées qui sont membres d'une coopérative de crédit ont utilisé une option de crédit à faible coût de cette coopérative.
- En ce qui concerne les produits bancaires tels que la ligne de crédit, le petit crédit, la carte de crédit, la protection contre les découverts, la suppression des retenues sur les chèques, les comptes sans frais, et la question de savoir s'ils les ont reçus, le nombre de personnes qui ont reçu l'un de ces produits bancaires s'est avéré invariablement inférieur à celui des personnes qui en ont fait la demande. La différence était particulièrement prononcée en ce qui concerne les petits prêts, la protection contre les découverts et les cartes de crédit, qui peuvent tous s'avérer extrêmement utiles en cas de crise financière.
- Les principales raisons de ne pas utiliser les services bancaires/financiers habituels sont un refus antérieur de la banque (46 %), le fait de se sentir jugé lorsqu'on se rend à la banque (30 %), le manque de confiance dans les banques ou le fait que les banques ont retiré des fonds du compte à l'insu des personnes interrogées (24 %), et le fait que les banques ne sont pas amicales et rendent les personnes interrogées nerveuses (22 %).

Recommandations politiques

Sur la base des résultats de cette étude, voici les mesures politiques que le gouvernement fédéral pourrait envisager pour améliorer l'accès au crédit équitable.

1. Soutenir les alternatives de prêts équitables :

- a. Le gouvernement fédéral doit créer une prestation de crédit équitable financée par le gouvernement fédéral afin que toutes les personnes à faible revenu aient accès à des options de crédit à faible coût en cas d'urgence.

- b. Le gouvernement fédéral devrait soutenir les services bancaires postaux. L'infrastructure de Postes Canada peut être mise à profit pour garantir aux personnes à faible revenu l'accès à des prêts à faible coût en cas d'urgence financière.

2. **Renforcer l'inclusion financière :**

L'une des principales raisons pour lesquelles tant de personnes doivent faire appel à des prêteurs prédateurs est qu'elles sont sous-bancarisées. ACORN continue de plaider en faveur d'options bancaires équitables et abordables auprès des grandes banques canadiennes.

- a. ACORN réitère son appel au gouvernement fédéral pour qu'il abaisse les frais de chèque sans provision de 48 à 10 dollars.
- b. Le gouvernement fédéral devrait supprimer les frais de découvert.

0. **Abaisser le taux d'intérêt criminel des prêts prédateurs.**

Comme promis dans le Budget Fédéral 2023, le gouvernement fédéral doit immédiatement abaisser le taux d'intérêt criminel des prêts à tempérament de 47 % TAEG (taux annuel effectif de 60 %) à 35 % TAEG (taux annuel effectif de 42 %). Ce plafond d'intérêt doit inclure tous les frais et coûts associés, tels que l'assurance.

En outre, le gouvernement fédéral doit faire appliquer les règlements et permettre aux emprunteurs de contester les violations. Actuellement, il est pratiquement impossible pour un emprunteur de s'opposer à un prêteur prédateur ou de le poursuivre en justice s'il est victime d'une escroquerie.

Chapitre 1: Introduction

ACORN Canada, fondée en 2004, est une organisation de base qui s'est rapidement développée pour devenir l'une des voix les plus efficaces du pays pour les Canadiens à revenu faible ou modéré. ACORN compte plus de 160 000 membres individuels aux revenus faibles à modérés, répartis dans 24 sections de quartier dans 10 villes du pays. Les membres d'ACORN qui sont des consommateurs à revenu faible ou modéré, des femmes, des personnes âgées à revenu fixe, des personnes handicapées, des personnes racialisées et des nouveaux arrivants, sont confrontés à des obstacles importants dans l'accès à des services bancaires et de crédit équitables.

Les membres d'ACORN mènent depuis longtemps des campagnes pour que les personnes à faible revenu et les autres personnes en situation financière précaire aient accès à des services bancaires équitables. ACORN a réussi à obtenir des gains politiques importants, notamment dans le domaine des prêts sur salaire au niveau provincial et municipal. Récemment, ACORN et ses alliés ont remporté une victoire politique importante lorsque le gouvernement fédéral s'est engagé à abaisser le taux d'intérêt criminel pour les prêts à tempérament de 47% à 35% Taux Annuel Effectif Global ou TAEG (taux annuel effectif de 60% à 42%) dans le budget 2023.

Pour de nombreux Canadiens, les taux d'emprunt restent bien en deçà de la limite inférieure de l'usure fixée par le code pénal. En règle générale, les Canadiens à revenu élevé ont accès à des options de crédit telles qu'une ligne de crédit dont le taux d'intérêt annuel est compris entre 3 et 4 %. Pour ces emprunteurs, l'abaissement du plafond n'aura donc aucune incidence sur leurs coûts d'emprunt. En revanche, pour les Canadiens à revenu faible ou modéré contraints d'emprunter auprès de prêteurs à coût élevé, les nouvelles modifications législatives leur permettront d'économiser des milliards de dollars en frais d'intérêt. Des études antérieures d'ACORN ont montré que l'accès limité ou, dans certains cas, l'absence d'accès aux services bancaires traditionnels est ce qui pousse les gens à s'adresser à ces prêteurs à coût élevé.

Recherche d'ACORN sur les options de crédit à court terme et à faible coût

C'est dans ce contexte qu'ACORN Canada a entrepris une étude nationale afin de recueillir des données sur la disponibilité et la connaissance des options de crédit à court terme et à faible coût parmi les consommateurs de services financiers qui se heurtent à des obstacles spécifiques pour accéder à des solutions de crédit équitables. L'étude fournit également davantage d'informations sur l'éventail des options de crédit à faible coût auxquelles les personnes peuvent accéder lorsqu'elles sont confrontées à une situation d'urgence financière.

Parmi les questions de recherche spécifiques, on peut citer les suivantes :

- Quelle est la nature et l'ampleur de l'endettement des consommateurs à revenus faibles et modérés ?
- Quels sont les différents types d'options de crédit de faible à moyen niveau disponibles pour les consommateurs à revenus faibles et modérés ?
- Dans quelle mesure les consommateurs sont-ils au courant de ces options ?
- Quels sont les obstacles spécifiques auxquels les personnes sont confrontées pour accéder à ces options ?

Méthodologie

L'étude a consisté en une combinaison de collecte de données primaires et secondaires. La phase initiale a consisté en une analyse de la littérature existante afin de comprendre la nature et l'ampleur de l'endettement des ménages canadiens, ainsi que les options de crédit de faible à moyenne offertes par les banques et autres institutions. La deuxième phase comprenait deux groupes de discussion nationaux et une enquête nationale en ligne auprès des membres d'ACORN au niveau national. Une enquête en ligne a été envoyée à tous les contacts figurant dans la base de données d'ACORN au niveau national entre février et mars 2023. Il a été envoyé dans les deux langues officielles - le français et l'anglais. Au total, 623 réponses ont été reçues.

ACORN compte 24 sections de quartier dans 10 villes du pays. Les provinces où ACORN a établi des sections sont l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Les réponses proviennent donc principalement de ces provinces, la plus élevée étant celle de l'Ontario, compte tenu de l'activité d'ACORN dans cette province depuis 2004.

Définition opérationnelle des options de crédit faible à moyen

Étant donné qu'il n'existe pas de définition officielle des options de crédit faibles à moyennes, les catégories suivantes ont été adoptées pour définir les différents types de crédit (en particulier le TAEG) dans le cadre de cette étude.

- Faible: 0-9%
- Modéré: 10 -20%
- Moyen: 21 - 30%
- Élevé: 31-45%
- Extrêmement élevé: Plus de 45%

Que couvre ce rapport?

Afin de produire des données sur la disponibilité et l'accessibilité des options de crédit équitable, le rapport couvre les aspects suivants :

- Analyse des données existantes pour comprendre l'ampleur de l'endettement à coût élevé chez les personnes à revenu faible ou modéré.
- Analyse des options de crédit à coût faible ou moyen qui existent dans les différentes provinces du Canada et dans certaines autres juridictions.
- Résultats de l'enquête nationale en ligne d'ACORN sur la disponibilité et l'accès au crédit équitable parmi les consommateurs à revenus faibles ou modérés.

Chapitre 2: Analyse de la nature et de l'ampleur de la dette

L'endettement des ménages canadiens est élevé et en augmentation. L'Enquête sur les Capacités Financières de l'ACFC (2019) indique que 73 % des Canadiens « ont un certain type de dette impayée ou ont eu recours à un prêt sur salaire à un moment ou à un autre au cours des 12 derniers mois. » Ce chapitre présente une analyse de la littérature existante sur la nature de l'endettement des Canadiens à revenus faibles et modérés, l'évolution de l'endettement suite à la liquidation des aides pandémiques et à l'inflation, les communautés spécifiques touchées par l'augmentation de l'endettement et les facteurs qui obligent les gens à faire appel à des prêteurs à coût élevé.

La nature de la dette des Canadiens à revenus faibles et modérés n'est pas garantie et n'est pas adossée à des actifs.

Selon un rapport de la Credit Counselling Society (2022), 65 % des Canadiens ont des dettes non hypothécaires. Comme l'indiquent Mulholland, Bucik et Odu (2020), les ménages à faibles revenus sont moins nombreux à détenir des dettes garanties par des actifs que leurs homologues à revenus plus élevés. Seuls 20 % des ménages endettés à faibles revenus et 39 % des ménages endettés à revenus modérés ont une dette hypothécaire, contre 55 à 71 % des ménages endettés à des niveaux de revenus plus élevés. Parmi les ménages endettés à revenu faible ou modéré, plus de 90 % ont des dettes à la consommation, mais la plupart ne détiennent pas de prêt hypothécaire. Par conséquent, davantage de ménages à revenus faibles et modérés ont des dettes non garanties, comme des prêts à tempérament, des prêts sur salaire, etc. Cinquante-neuf pour cent des ménages endettés à bas revenus et 56 % des ménages endettés à revenus modérés sont endettés au titre d'une carte de crédit et/ou d'un prêt à tempérament². Ce chiffre tombe à 45 % pour les ménages du quintile de revenu le plus élevé.

La dette s'aggrave avec l'enveloppement des soutiens pandémiques et de l'inflation.

De plus en plus de personnes sont en retard dans le paiement de leurs factures et de leurs autres engagements financiers. Non seulement l'endettement des ménages canadiens reste élevé, mais il ne fait que s'aggraver dans le contexte économique actuel.

L'ACFC mène une enquête mensuelle qui est une enquête hybride en ligne et par téléphone, représentative au niveau national, avec environ 1 000 répondants par mois. Le dernier rapport présente la manière dont les Canadiens gèrent leurs finances et font face aux bouleversements personnels et économiques causés par la pandémie, y compris l'inflation. Cette Enquête COVID-19 sur le Bien-Être Financier recueille des informations sur la gestion financière quotidienne et le bien-être financier des Canadiens depuis août 2020 et le dernier rapport fait le point sur la situation jusqu'en septembre 2022.

Le récent rapport de l'ACFC montre que beaucoup plus de personnes empruntent de l'argent, y compris auprès de prêteurs à coût élevé. Le pourcentage de Canadiens ayant eu recours à un prêteur en ligne ou à une société de prêt sur salaire pour gérer leurs dépenses quotidiennes a triplé, passant de 1,42 % (2020) à 4,52 % (septembre 2022). En outre, les emprunteurs en ligne ou sur salaire qui ont eu recours à un prêt sur salaire à court terme ou à une avance de fonds étaient 48 % et les emprunteurs en ligne ou sur salaire qui ont eu recours à un prêt à tempérament étaient 30 %. Le rapport souligne que certains groupes spécifiques sont surreprésentés, notamment les peuples autochtones, les immigrants récents, les Canadiens à faible revenu et les femmes.

Le rapport d'Equifax indique que l'augmentation des nouveaux prêts et des dépenses liées à l'inflation a porté la dette non hypothécaire à 591,4 milliards de dollars, soit une hausse de 5,2 % par rapport au deuxième trimestre 2021. La dette moyenne non hypothécaire par consommateur est maintenant de 21128 \$, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au deuxième trimestre 2021. En outre, la pandémie continue d'avoir un impact sur la population. Comme l'indique le Ministère des Finances (2021), les pires conséquences économiques de la pandémie ont été subies par ceux qui pouvaient le moins se le permettre.

² Malheureusement, l'ensemble des données combine les dettes de cartes de crédit et les prêts à tempérament et ne permet donc pas de différencier les ménages qui détiennent l'une, l'autre ou les deux formes de dettes.

Un rapport du Financial Resilience Institute (2023) souligne que si les inégalités se sont creusées pendant la pandémie, le dernier indice de résilience financière de juin 2022 montre des inégalités persistantes (et dans certains cas croissantes) et une vulnérabilité financière accrue pour ceux qui étaient déjà plus vulnérables, principalement en raison de la crise du coût de la vie, de l'inflation record, de la hausse des taux d'intérêt, de la crise de l'accessibilité au logement, de l'insécurité du logement et de l'insécurité alimentaire et d'autres défis. En outre, les ménages financièrement vulnérables qui bénéficiaient auparavant de l'aide financière du gouvernement COVID-19 ne reçoivent plus cette aide, et ce problème, combiné à la précarité de l'emploi et aux défis de l'inclusion financière, fait des ravages, en particulier pour les ménages les plus vulnérables financièrement.

L'étude de Hoyes et Michalos sur les faillites (2021) montre que le débiteur insolvable moyen en 2021 avait 50 484 dollars de dettes non garanties. Des études menées par des syndicats de faillite indiquent qu'avec la liquidation des mesures de lutte contre la pandémie, l'insolvabilité financière a atteint son niveau le plus élevé depuis cinq ans (MNP, 2021). Selon le dernier indice MNP de l'endettement des consommateurs publié en juillet 2022, plus d'un quart des Canadiens prennent la difficile décision de réduire leurs dépenses de première nécessité, telles que l'alimentation, les services publics et le logement, en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation.

L'étude annuelle de Hoyes et Michalos sur les faillites (2022) montre que 38 % des débiteurs ont contracté au moins un prêt sur salaire, un chiffre inchangé par rapport aux années précédentes. Dans son rapport annuel, Easy Financial - le plus grand prêteur à tempérament du Canada - se vante du fait que 78 % de ses clients se voient refuser un prêt par une banque ou une coopérative de crédit et que 80 % de ses clients comptent sur l'accès au crédit en cas d'urgence financière (GoEasy, 2020). En fait, Easy Financial a gagné 2 milliards de dollars pendant la pandémie.

ACORN a mené une enquête pour comprendre l'impact de la pandémie et l'utilisation de prêts à coût élevé. Voici les principales conclusions de l'enquête (ACORN Canada, 2022) :

- 26 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir contracté un prêt à coût élevé en raison de la pandémie.
- 70 % des personnes estiment que l'impact de la pandémie sur leur situation financière est «grave»
- Pire encore, 60 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles ne voyaient pas leur situation financière s'améliorer.
- Une grande majorité de personnes se sont tournées vers des prêts à coût élevé pour faire face à des dépenses de base telles que le loyer, l'épicerie, l'internet, etc.

Certaines communautés sont plus vulnérables financièrement que d'autres.

Une nouvelle étude menée par le Financial Resilience Institute (2022) montre que 49 % des ménages canadiens sont « extrêmement vulnérables » ou « financièrement vulnérables », mais que cette proportion atteint 73 % pour les ménages à faible revenu (contre 65 % un an auparavant). Basée sur l'Indice de Résilience Financière Seymour, l'étude montre que si 78 % des ménages canadiens ne sont pas résilients financièrement (défini comme la capacité à surmonter les difficultés financières, les facteurs de stress et les chocs résultant d'événements imprévus de la vie), cette proportion passe à 91 % pour les ménages dont les revenus se situent entre 25 000 \$ et 50 000 \$ et à 95 % pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 25 000 \$ (contre respectivement 85 % et 91 % en juin 2021).

Une autre étude du même institut, publiée en 2023, porte sur la vulnérabilité financière de certaines des populations les plus vulnérables du Canada. Elle constate que les populations les plus vulnérables financièrement sont beaucoup plus susceptibles de connaître des difficultés financières importantes ou d'être « extrêmement vulnérables ». Les ménages « extrêmement vulnérables » ceux qui déclarent avoir une cote de crédit passable ou mauvaise et les Canadiens handicapés sont les plus vulnérables sur le plan financier. Les Canadiens dont le niveau d'endettement est ingérable, les parents isolés et les Canadiens à faible revenu sont également vulnérables sur le plan financier. Entre juin 2021 et juin 2022, les Canadiens autochtones, les parents isolés et les personnes connaissant une forte volatilité de leurs revenus ont connu

les plus fortes baisses de leur résilience financière en fonction de l'évolution de leur score de résilience financière au cours de l'année écoulée.

En ce qui concerne les prêts, le rapport révèle que 13 % des Canadiens autochtones ont contracté un prêt sur salaire et 27 % un prêt à tempérament au cours des 12 derniers mois (juin 2022), et que les difficultés sont évidentes pour de nombreux indicateurs d'endettement et de stress financier.

Le manque d'inclusion financière ne fait qu'aggraver la situation, en poussant les gens vers des prêteurs prédateurs.

L'absence totale ou l'insuffisance d'accès aux services bancaires traditionnels (banques et coopératives de crédit) est un facteur essentiel qui aggrave le problème pour les personnes les plus démunies. Selon la définition commune de l'inclusion financière, qui signifie que les citoyens ont un compte courant dans une institution financière traditionnelle, les Canadiens sont très bancarisés, les estimations variant entre 96 et 99 % (Spotton Visano, 2018).

Les estimations sur l'exclusion financière varient. Par exemple, comme cité dans Buckland et Dong (2008), le pourcentage de personnes qui, au moment de leur étude, n'avaient pas accès à des institutions financières variait entre 3 % (18 ans et plus) et 15 % (15 ans et plus). Mais comme l'affirment les auteurs, ce chiffre de 3 % est largement sous-estimé, étant donné que l'enquête a été réalisée par téléphone et que de nombreuses personnes pauvres ou à faibles revenus n'ont peut-être pas le téléphone. Ils suggèrent qu'au Canada, l'ampleur de l'exclusion financière est plus proche de celle du Royaume-Uni, où elle varie entre 6 et 9 %. En outre, il est intéressant de noter que les problèmes liés à l'exclusion financière ne se limitent pas au nombre de personnes non bancarisées, c'est-à-dire celles qui n'ont pas de compte, mais incluent également les personnes sous-bancarisées, c'est-à-dire celles qui ont un compte bancaire mais qui l'utilisent rarement ou seulement à des fins limitées. Les estimations de la proportion de personnes sous-bancarisées ajoutent 20 % à ces chiffres. Il va sans dire que la grande majorité de ces personnes exclues financièrement sont pauvres.

Comme l'affirme Spotton Visano (2018), la disponibilité d'un compte bancaire ne garantit pas un accès effectif à des services de base sûrs, solides et abordables en matière de paiements, d'épargne et de prêts à la consommation. Dans son étude précédente sur les services d'encaissement de chèques, réalisée en 2008, la Commission du droit de l'Ontario a résumé les principaux obstacles auxquels sont confrontés les Ontariens à faible revenu et qui les obligent à recourir à des prêteurs marginaux. Il s'agit notamment de barrières comportementales et d'exigences en matière d'identification, de politiques de conservation des chèques, de saisie et de compensation, d'heures d'ouverture et de localisation de l'établissement bancaire, ainsi que d'un manque de produits appropriés et de conseils financiers précis pour les personnes à faibles revenus. Malgré quelques changements dans les politiques publiques, il est encore très coûteux de tenir un compte de base dans une banque. Dans toutes les grandes banques du Canada, un particulier doit maintenir un solde minimum de 4 000 à 5 000 \$ pour éviter des frais mensuels. De plus, les frais pour fonds non suffisants (NSF) de 45 à 48 \$ et l'absence de protection contre les découverts obligent de nombreux Canadiens à faible revenu à recourir à des prêteurs sur salaire.

Plusieurs enquêtes plus récentes sur les utilisateurs de crédit à coût élevé ont révélé que le manque d'accès à des formes plus traditionnelles de crédit est une raison pour laquelle les utilisateurs ont recours à des services financiers alternatifs à coût élevé, y compris des prêts à coût élevé (ACFC, 2016). Des données quantitatives ainsi que des témoignages de membres d'ACORN qui sont des consommateurs à revenu faible ou modéré ont également clairement démontré le manque d'accès au crédit équitable (CCPA & ACORN Canada, 2016 ; ACORN Canada 2021a, 2022). C'est ce manque d'accès ou cet accès inadéquat à un crédit équitable qui pousse des millions de Canadiens à revenu faible ou modéré à recourir à des prêts abusifs. Alors que la pandémie a engendré un ensemble unique de défis qui ont conduit à des personnes ayant désespérément besoin d'aide, elle s'est avérée extrêmement rentable pour l'industrie des prêts prédateurs.

Récemment, l'Association canadienne des prêteurs a publié un article dans lequel elle affirme que huit millions de Canadiens sont considérés comme des emprunteurs à risque en raison de leur faible solvabilité.

Nombre d'entre eux sont considérés comme des « emprunteurs à haut risque » et ont des difficultés à obtenir un crédit auprès des institutions financières traditionnelles telles que les banques (Schwartz, 2022).

L'enquête d'ACORN Canada (2022) a révélé que plus de la moitié des personnes interrogées (54,9 %) ont d'abord demandé un prêt à la banque, à la coopérative de crédit ou à la société de fiducie, mais qu'elles s'étaient vu opposer un refus. En outre, l'étude révèle que près de la moitié des personnes interrogées (44,2 %) ont déclaré qu'elles s'adresseraient en premier lieu à un prêteur à coût élevé. Il est important de noter que ce n'est pas une préférence, mais un manque de choix qui oblige les gens à s'adresser à un prêteur à coût élevé.

Les prêts abusifs ont des effets dévastateurs sur les gens. Les membres d'ACORN ont constamment parlé de leurs expériences avec les prêteurs prédateurs. ACORN Canada a publié une série de témoignages qui en disent long sur les problèmes que rencontrent les prêteurs abusifs et sur l'impact qu'ils ont sur leur vie (ACORN Canada, 2021b).

L'enquête la plus récente d'ACORN, qui portait sur l'utilisation de prêts à coût élevé pendant la pandémie, a également recueilli une série de témoignages de personnes qui ont été contraintes de contracter des prêts abusifs, notamment en raison de la pandémie (ACORN Canada, 2022).

Il est donc extrêmement important que des prêts à court terme et à faible coût soient disponibles pour les personnes qui en ont le plus besoin. Il est également essentiel de mettre à disposition des informations sur les types d'options existantes et sur les obstacles auxquels les personnes sont confrontées pour y accéder.

Chapitre 3: Analyse des options de crédit à faible coût et des initiatives bancaires équitables

Ce chapitre passe en revue les options de crédit à court terme et à faible coût disponibles au Canada et dans certaines autres juridictions.

3.1 Options de crédit à faible coût au Canada

Cette section se concentre sur une analyse des options de crédit à court terme et à faible coût disponibles pour les Canadiens. Cette analyse s'appuie principalement sur une recherche Google, les travaux antérieurs d'ACORN sur cette question, les groupes de discussion d'ACORN, l'article de Brenda Spotton Visano de 2018 et les développements récents qui ont eu lieu.

Dans l'ensemble, les alternatives peuvent être classées dans les catégories suivantes :

1. Ceux proposés par les banques et les coopératives de crédit.
2. Aide des banques de location.

Tableau : Possibilités de prêts à faible coût pour les petites sommes

Nom	Lieu desservi et type d'institution	Informations
National		
Postes Canada - Mon Argent https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/personnel/monargent/prel.page Le produit n'est plus commercialisé. Il a débuté comme projet pilote à l'automne 2022 avant de s'étendre à l'échelle nationale, mais a été interrompu après janvier 2023 lorsque les protocoles de sécurité de la TD ont identifié des signes avant-coureurs d'activités irrégulières. Les applications de prêts MonArgent sont suspendues pour une durée indéterminée.	National - Banque	Choix de taux fixes ou variables. Taux d'intérêt variables entre 9,78% et 19,28% TAEG. (Taux préférentiel TD + 4,33 % à Taux préférentiel TD + 13,83 %). Taux d'intérêt fixes de 9,48% à 18,98% Taux Annuel Effectif Global (TAEG). Prêts de 1 000 à 30 000 \$ avec des remboursements flexibles pouvant s'étaler sur 1 à 7 ans.
Desjardins - Prêt personnel et financement Accord D https://www.desjardins.com/taux-rendement/financement/prets-personnels/index.jsp	National - Coopérative de crédit	Offre un montant de prêt minimum de 500 \$ et jusqu'à 25 000 \$ en cas de demande en ligne et plus de 50 000 \$ en cas de demande en agence. La durée de remboursement varie entre 6 mois et 10 ans. Le TAEG dépend d'une série de facteurs, notamment de l'historique du membre chez Desjardins, des antécédents en matière de crédit, du montant du prêt, de la période de remboursement, etc.

		Un non-membre peut également présenter une demande s'il est titulaire d'un compte de chèques Desjardins et d'une carte de crédit.
Coopératives de crédit		
Vancity - Fair & Fast Loan (Vancity Savings Coopérative de crédit) https://www.vancity.com/Loans/TypesOfLoans/FairAndFastLoan/ https://support.vancity.com/fair-fast-loan-apply/	BC - Coopérative de crédit	Qualification pour le prêt en fonction des revenus. Aucune vérification de solvabilité n'est requise. Prêts de 100 à 2 500 \$; taux d'intérêt annuel fixe de 19 %. Remboursement en 2 semaines ou en 2 ans maximum.
Fast Forward Small Loan - Servus Coopérative de crédit https://www.servus.ca/life/personal-loans/fast-forward-small-loan	Alberta - Coopérative de crédit	Prêts rapides de 200 à 2 500 \$ remboursés sur une période de 3 mois à 2 ans à un taux d'intérêt annuel de 19 %. Les candidats peuvent commencer la demande en ligne.
ATB Financial (Branche du trésor de l'Alberta) - Banque publique	Alberta - Banque publique - la plus grande banque publique d'Amérique du Nord	Fournit des prêts personnels à taux fixe ou variable, basé sur le taux préférentiel d'ATB, allant de 7,20 à 14,20 % du TAEG avec une période de remboursement de 1 à 5 ans. Il n'y a pas de limite au montant qu'une personne peut emprunter, cela dépend de ses documents et de sa situation financière. Le produit de crédit est accessible aux personnes qui ne sont pas clientes de l'ATB.
CUA - Microprêt personnel (Coopérative de crédit) https://www.cua.com/Home/ProductsAndServices/MortgagesandLoans/Microloans/	Nouvelle-Écosse - Coopérative de crédit	Prêts de 500 à 5 000 \$ avec des conditions de remboursement flexibles de 12 à 36 mois. Taux d'intérêt : 14,5-18,5% TAEG
Windsor Family Credit Union (WFCU) SmarterCash : Une alternative aux prêts sur salaire https://www.wfcu.ca/Personal/ProductsAndServices/LoansLinesOfCreditAndMortgages/Loans/SmarterCash/	Windsor - Coopérative de crédit	Prêts de 500 \$ ou moins jusqu'à un maximum de 2 000 \$. Pour un prêt de 300 \$, la commission est de 4,26 \$.

<p>Fonds d'entraide Desjardins https://www.desjardins.com/a-propos/responsabilite-sociale-cooperation/produits-services-financiers-responsables/finance-solidaire/fonds-entraide/index.jsp</p>	<p>Québec et Ontario Coopérative de crédit</p>	<p>- Grâce à un partenariat avec 35 organismes communautaires du Québec et de l'Ontario, le Fonds d'entraide Desjardins offre aux personnes en difficulté financière des conseils budgétaires gratuits et, sous certaines conditions, des prêts dont les modalités de remboursement sont adaptées à leur capacité financière.</p>
<p>Restart loan - Affinity Coopérative de crédit https://www.affinitycu.ca/borrowing/personal/loans/restart-loans</p>	<p>Saskatchewan Coopérative de crédit</p>	<p>- Prêt de 200 \$ à 2 000 \$ avec une durée de remboursement allant de deux à 24 mois. Taux annuel fixe de 17,99 % et sans frais.</p>
<p>Des banques de location pour aider à prévenir le sans-abrisme</p>		
<p>Banque de loyer de Toronto (Poste d'information de quartier et Ville de Toronto) https://www.toronto.ca/community-people/employment-social-support/housing-support/financial-support-for-renters/toronto-rent-bank/</p>	<p>Toronto - Banque de loyer</p>	<p>Subventions pour les arriérés de loyer jusqu'à 4 000 \$ ou trois mois de loyer, le montant le plus bas étant retenu. Pour les dépôts de garantie, les subventions sont basées sur la taille de l'unité.</p>
<p>Banque de loyer de BC https://bcrentbank.ca La Banque de loyer de BC elle-même n'accorde pas de prêt, mais fournit un financement et une assistance aux rent banks de la province.</p>	<p>BC Localisations : https://bcrentbank.ca/apply/ <ul style="list-style-type: none"> • Banque de loyer </p>	<p>Aide financière sans intérêt, y compris des prêts à rembourser dans un délai de 6 à 24 mois. Frais administratifs, souvent 1 \$/mois, liés à l'octroi des prêts.</p> <p>Pour le paiement ou l'arriéré de loyer, le paiement ou l'arriéré de services publics essentiels (les services publics essentiels comprennent l'électricité et le gaz), le dépôt de garantie, le dépôt pour animaux de compagnie ou le premier mois de loyer pour les locataires qui ont récemment obtenu un logement. Certaines subventions sont également disponibles. Détails ici: https://bcrentbank.ca/frequently-asked-questions/</p>

Voici quelques-uns des points clés qui ressortent de certaines des alternatives de crédit équitable qui existent au Canada :

- Ces dernières années, il n'y a eu que deux alternatives bancaires équitables disponibles au niveau national et l'une d'entre elles proposée par Postes Canada en partenariat avec la Banque TD a depuis été supprimée. L'autre – le financement Accord D Desjardins est un produit offert par une coopérative de crédit qui propose des prêts à des emprunteurs qui ne sont pas membres de la coopérative de crédit, mais qui doivent tout de même avoir un compte de chèques et une carte de crédit auprès de Desjardins, avoir de bons antécédents en matière de crédit, etc. Cela limite potentiellement son accès à un grand nombre de consommateurs à revenus faibles ou modérés.
- En ce qui concerne les types de prêts, certaines options, telles que les prêts Smarter Cash et Restart de la WFCU, sont présentées comme des alternatives aux prêts sur salaire, tandis que d'autres, telles que l'option de prêt Mon Argent de Postes Canada, sont plutôt des prêts à tempérament à partir de 1 000 \$.
- Il est à noter que la plupart de ces options de crédit à coût faible ou moyen sont disponibles par l'intermédiaire de coopératives de crédit qui exigent une adhésion et sont spécifiques à un lieu. Cela limite la portée de ces options.
- Bien qu'il ne s'agisse pas exactement d'options de crédit à faible coût, les initiatives telles que les banques de loyer jouent un rôle important en aidant les locataires à revenus faibles et modérés à payer les arriérés de loyer et à prévenir le sans-abrisme. Le programme Banque de loyer de la ville de Toronto a mis en place un programme d'aide au loyer pendant la pandémie, car des milliers de locataires étaient en retard dans le paiement de leur loyer. Ce sont des options que les gens peuvent utiliser pour éviter d'emprunter auprès de prêteurs prédateurs. Cependant, encore une fois, très peu de villes/provinces disposent de banques de location.

Un examen de la législation bancaire montre que les banques ne sont pas disposées à garantir l'accessibilité tant qu'il n'y a pas de législation. Expliquant la nécessité d'une législation supplémentaire, le gouvernement du Canada (2015) déclare que « bien que la demande de comptes à faible coût ait augmenté [...], plusieurs banques ont réduit le nombre maximum de transactions autorisées dans ces plans » (cité dans Spotton Visano, 2018, p.162). En ce qui concerne les tentatives de réduction des obstacles à l'accès aux services financiers, certaines banques et coopératives de crédit ont fait des efforts admirables dans certaines communautés. Toutefois, le fait que ces efforts n'aient pas réduit l'utilisation de services financiers non bancaires à coût élevé témoigne de leur impact limité. Les alternatives financières qui existent aujourd'hui sont un patchwork de solutions et auront un impact limité en raison de leur caractère ad hoc (Spotton Visano, 2018).

3.2 Initiatives en matière de services bancaires équitables dans d'autres juridictions

À l'étranger, les prêts abordables et d'autres initiatives visant à promouvoir des services bancaires équitables sont dignes d'intérêt. Cette analyse s'appuie principalement sur une recherche Google et sur les travaux antérieurs d'ACORN sur cette question. L'analyse des initiatives spécifiques aux États-Unis s'appuie sur Gittleman, R. et Mancini, V. (2022).

Autres juridictions		
Goodshepherd https://goodshep.org.au/services/nils/	Australie - Sans but lucratif	Prêts à 0 % d'intérêt jusqu'à 2 000 \$ pour des biens et services essentiels, y compris les produits de première nécessité, les réparations et l'immatriculation des voitures, les soins médicaux et dentaires, la technologie, le logement et l'éducation.
Produits bancaires	États-Unis - Banques	Programme Balance Assist de la Bank of America - offert aux clients qui sont dans la banque depuis au moins un an et qui ont un compte courant qualifié. Plafond des

		<p>prêts à 500 \$, remboursables en 3 versements sur 90 jours avec un TAEG de 5,99 à 29,76 % en fonction du montant du prêt.</p> <p>Programme de Simple Loan de la US Bank - Jusqu'à 1 000 \$ avec une période de remboursement de 3 mois. Le TAEG est compris entre 35,26 et 76,83 % en fonction du montant du prêt.</p>
La Programme Small Dollar Loan de Community Development Financial Institutions (CDFI) Fund	États-Unis – Prêteurs certifiés par le département du Trésor américain	<p>Les CDFI sont des prêteurs certifiés par le Fonds CDFI du département du Trésor des États-Unis pour les organisations qui fournissent des services financiers aux communautés à faibles revenus. Le CDFI dispose d'un financement spécifique pour les programmes offrant des prêts abordables de faible montant, mais les critères d'éligibilité du CDFI sont basés sur la mission et le marché de chaque institution, sans plafonnement explicite des taux d'intérêt.</p> <p>En dehors de ce programme particulier, certains CDFI proposent des prêts abordables pour les petites sommes à un taux annuel de 36 % ou moins.</p>
Coopératives de crédit fédérales	États-Unis - Coopérative de crédit	<p>Les coopératives de crédit fédérales sont couvertes par la loi sur les coopératives de crédit fédérales (Federal Credit Union Act) qui plafonne les taux, généralement à 18 % du TAEG. De nombreuses coopératives de crédit proposent des prêts de faible montant à un taux inférieur à 18 %.</p> <p>Payday Alternative Loans (Prêts sur salaire alternatifs) - Règles approuvées par la National Credit Union Association (NCUA). Prêts jusqu'à 2 000 \$ avec un TAEG de 28 % et des frais de dossier plafonnés à 20 \$. Exigence de souscription pour la capacité de remboursement. Supervisés et réglementés par la NCUA.</p>

Outre les produits de crédit à faible coût disponibles, les initiatives de services bancaires équitables prises dans d'autres juridictions rendent les services bancaires courants plus abordables. De nombreuses banques américaines ont récemment pris des mesures pour supprimer les frais de protection contre les découverts - un sous-ensemble des frais pour fonds non suffisants (NSF). Certaines banques ont supprimé les frais pour fonds non suffisants ainsi que les frais de découvert ou ont augmenté le montant du découvert avant que des frais ne soient prélevés. Parmi les grandes banques figurent notamment Citigroup, Bank of America et JP Morgan Chase.

Au Royaume-Uni aussi, à partir d'avril 2020, les banques et les sociétés de crédit immobilier ne seront plus autorisées à facturer des frais fixes journaliers ou mensuels pour les découverts. En outre, les découverts non planifiés ne seront plus facturés plus cher que les découverts planifiés. En 2017, les banques ont gagné plus de 2,4 milliards £ (3,03 milliards de dollars) grâce aux découverts, dont 30 % proviennent de découverts non arrangés, c'est-à-dire lorsque les clients se retrouvent à découvert sans accord préalable ou qu'ils dépassent la limite de découvert convenue. Selon l'article de Reuters rédigé par Jones (2018), les frais de découvert non arrangé peuvent, dans certains cas, être plus de dix fois plus élevés que les frais liés aux prêts sur salaire. En raison de ces changements, les frais sur un découvert non arrangé de 100 livres sterling seraient réduits à 20 pence par jour, contre 5 livres sterling actuellement.

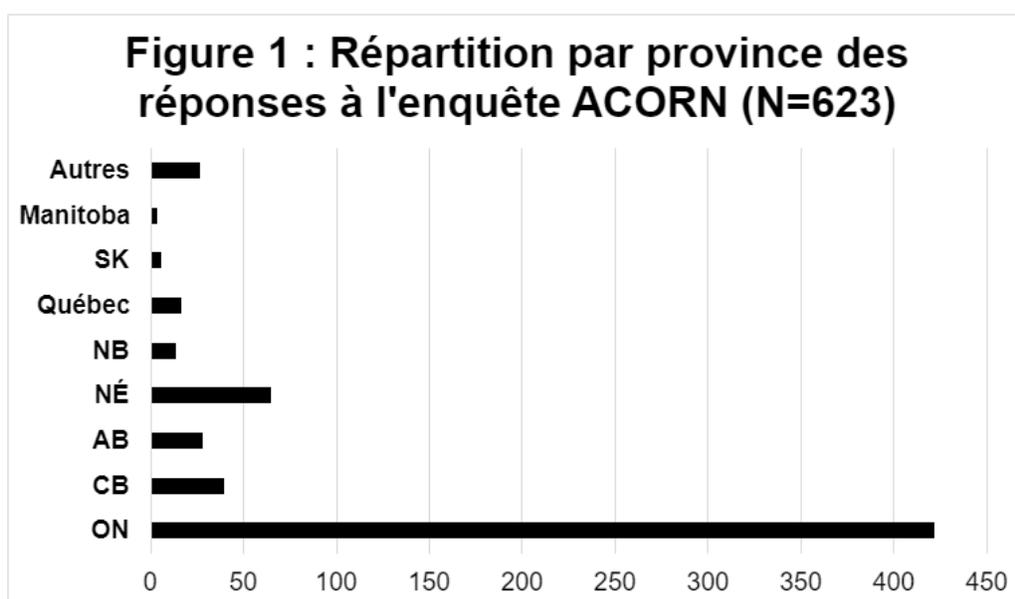
Un autre exemple américain qui mérite d'être mentionné est celui de *Bank On*. Le fonds Cities for Financial Empowerment (CFE) travaille directement avec des institutions financières nationales et régionales pour encourager l'accès aux services bancaires traditionnels. En mars 2022, 200 comptes de banques et de coopératives de crédit certifiés au niveau national répondaient aux normes des comptes nationaux de *Bank On*. Les principales caractéristiques de ces comptes sont les suivantes : coûts peu élevés, pas de frais de découvert, possibilités de transactions robustes telles qu'une carte de débit ou une carte prépayée, et paiement de factures en ligne.

Ils représentent plus de 56 % de la part de marché des dépôts aux États-Unis, et 47 % de toutes les agences bancaires américaines proposent un compte certifié. Plus de 3,8 millions de comptes certifiés *Bank On* étaient ouverts et actifs en 2020 dans 80 % des codes postaux américains. Il convient de noter que 80 % des consommateurs qui ouvrent un compte certifié *Bank On* dans les établissements déclarants sont de nouveaux clients bancaires.

Chapitre 4: Résultats de l'Enquête d'ACORN Canada sur les Alternatives au Crédit Équitable

Une enquête en ligne a été envoyée à tous les contacts figurant dans la base de données d'ACORN au niveau national entre février et mars 2023. Il a été envoyé dans les deux langues officielles - le français et l'anglais. Au total, 623 réponses ont été reçues.

La figure 1 fournit des informations sur le nombre de réponses reçues des différentes provinces. Étant donné qu'ACORN travaille depuis longtemps en Ontario, la plupart des réponses provenaient d'Ontario, suivie de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où ACORN a établi des sections.



Avant de réaliser l'enquête, deux groupes de discussion ont été organisés en ligne avec des membres d'ACORN. La discussion a vu la participation de 15 membres de différentes provinces. L'objectif de cette discussion était de comprendre les expériences des membres en matière d'accès à des options de crédit à court terme et à faible coût dans leur province, ce qui a permis de finaliser les questions de l'enquête.

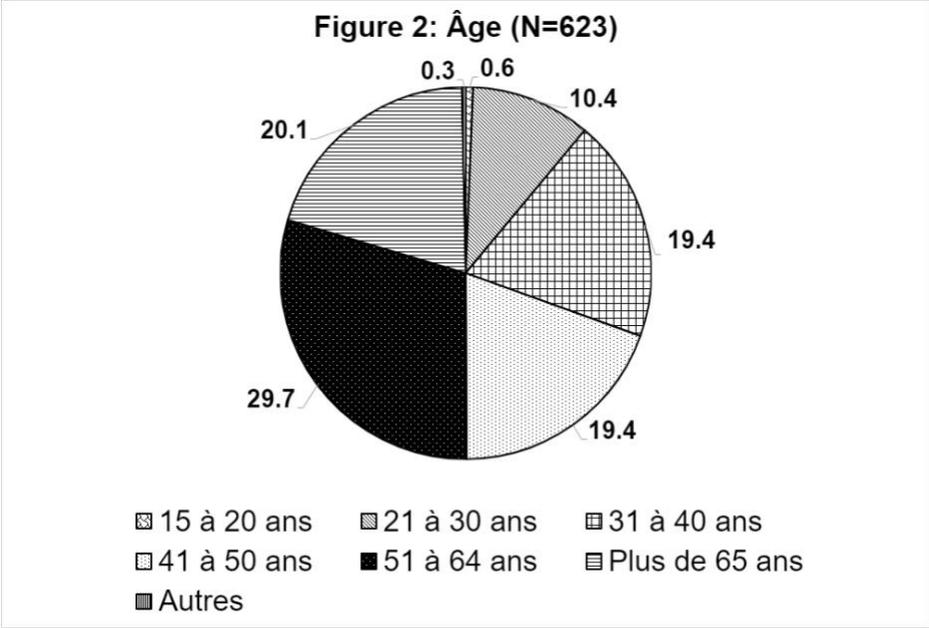
Résultats de l'enquête

Cette section détaille les résultats de l'enquête sur les alternatives de crédit équitable. L'enquête était divisée en différentes sections, notamment les informations démographiques, le besoin de crédit, la connaissance des alternatives bancaires équitables et l'accès à celles-ci, la possibilité d'utiliser des prêts à coût élevé et l'accès aux institutions bancaires traditionnelles.

Section 4.1: Informations démographiques

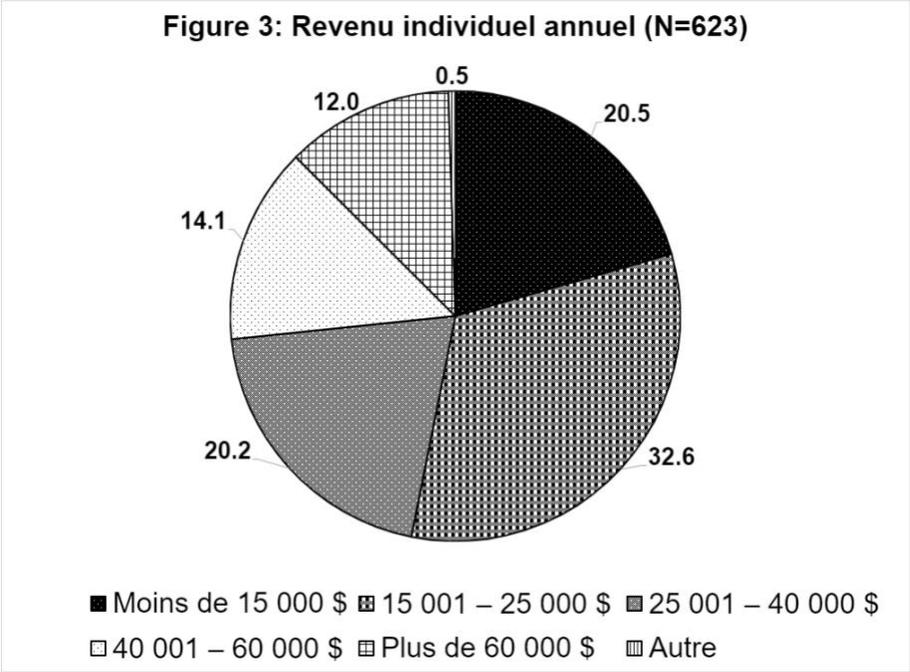
4.1.1. Âge des répondants

- Près de 40 % des personnes interrogées appartenaient à la tranche d'âge des 31-50 ans.
- Environ 30 % des personnes interrogées appartiennent à la tranche d'âge des 51-64 ans.
- Un répondant sur dix se situe dans la tranche d'âge 21-30 ans et très peu de répondants ont moins de 20 ans.



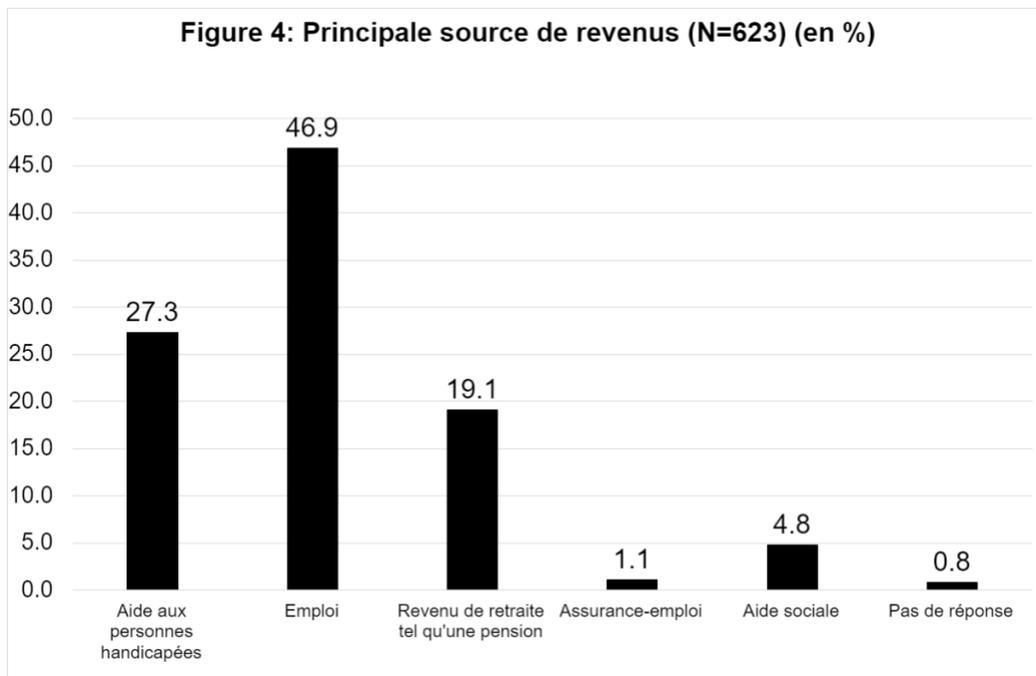
4.1.2. Revenu annuel des personnes interrogées

- Près de 90 % des personnes interrogées avaient un revenu inférieur ou égal à 60 000 \$.
- Environ un tiers des personnes interrogées ont déclaré un revenu annuel compris entre 15 000 et 25 000 \$.
- Environ 20 % des personnes interrogées ont un revenu annuel compris entre 25 000 et 40 000 \$ et un pourcentage équivalent de personnes interrogées ont déclaré un revenu annuel inférieur à 15 000 \$.
- Environ 14% des personnes interrogées ont un revenu annuel compris entre 40 000 et 60 000 \$.



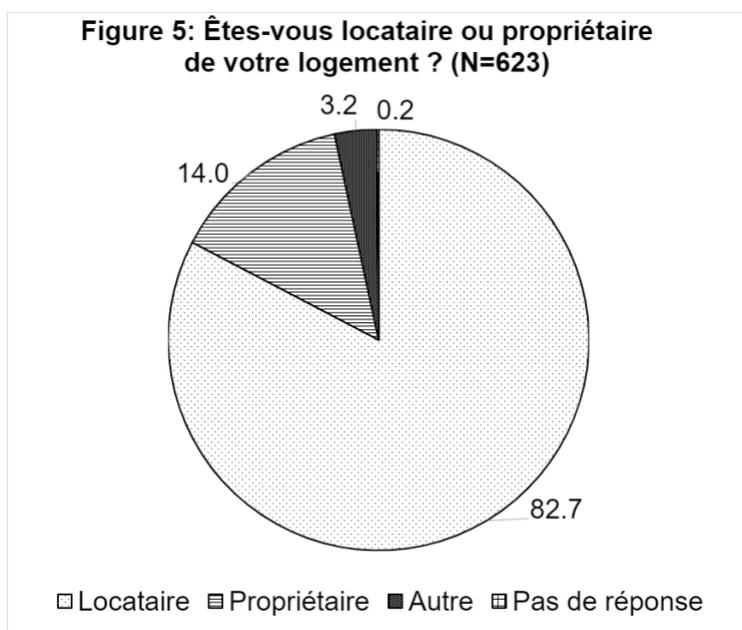
4.1.3. Principale source de revenus

- Près de la moitié des personnes interrogées ont déclaré que l'emploi était leur source de revenus.
- Environ 30 % des personnes interrogées ont déclaré que l'aide au handicap était leur source de revenus.
- 27% des personnes interrogées ont déclaré que la pension était leur source de revenus.
- Quelques personnes interrogées ont déclaré bénéficier d'une aide sociale.



4.1.4. Locataires contre propriétaires

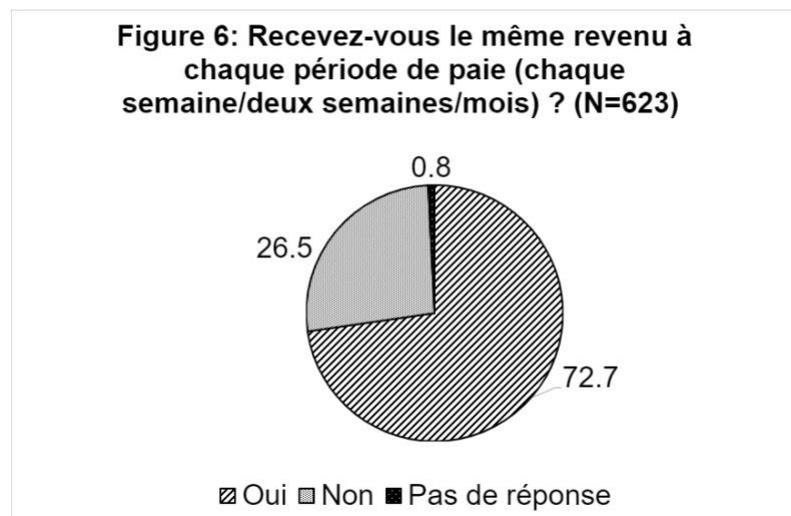
La grande majorité (82,7 %) des personnes interrogées se sont déclarées locataires.



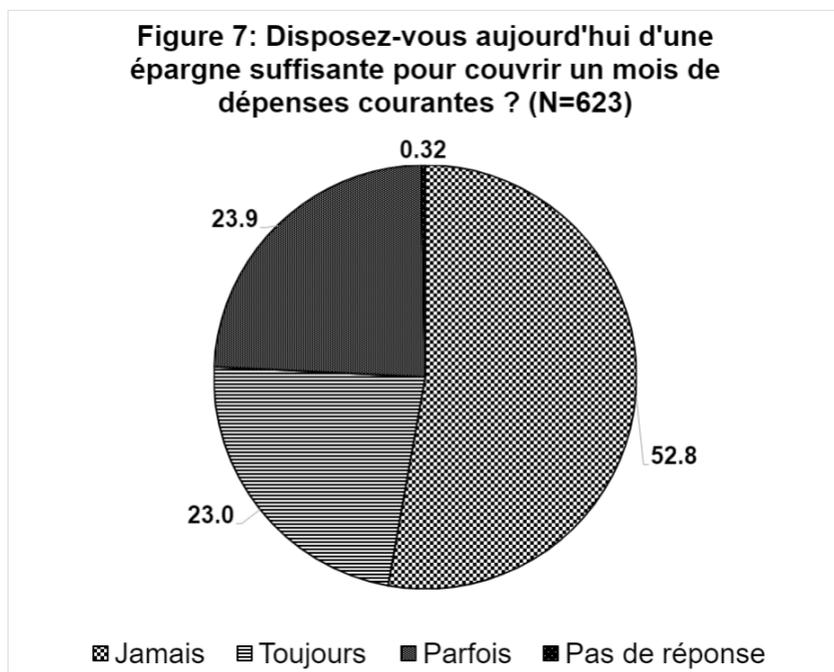
Section 4.2: Nécessité de crédit

Cette section comprend des questions qui permettent d'évaluer dans quelle mesure les personnes interrogées se trouvent dans une situation financière précaire.

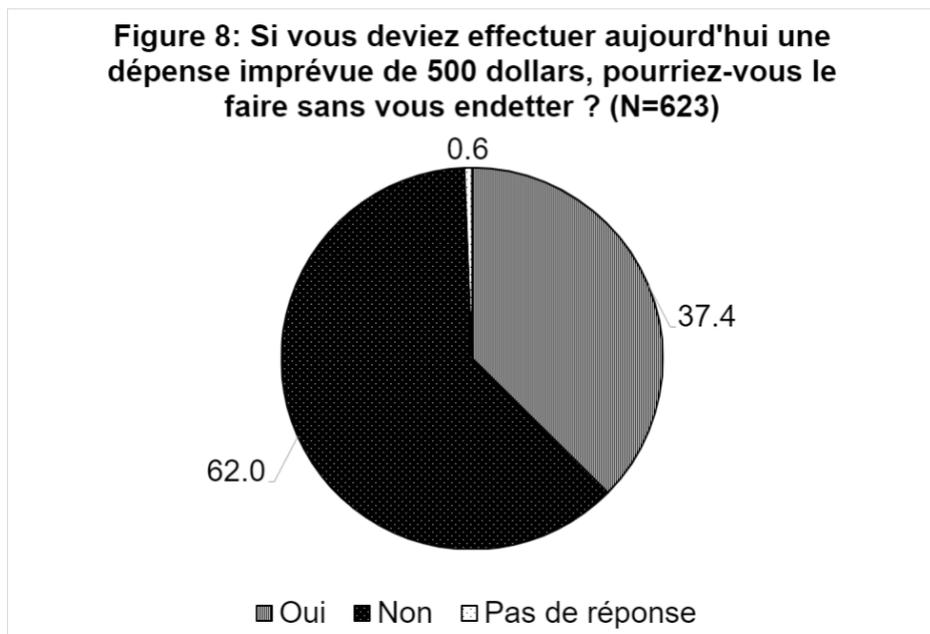
4.2.1. La plupart des personnes interrogées (73%) ont déclaré recevoir le même montant de revenu à chaque période de paie (chaque semaine/deux semaines/mois).



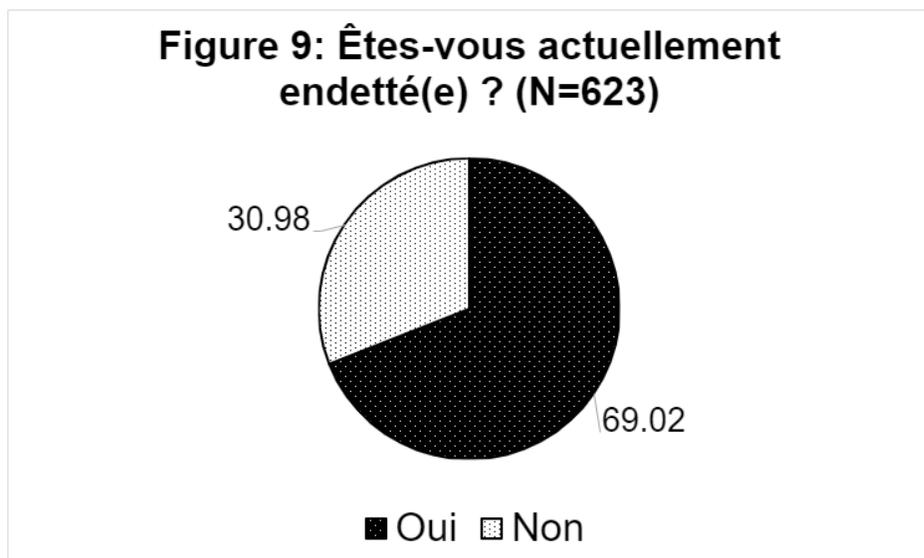
4.2.2. Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré ne jamais avoir assez d'argent pour couvrir les dépenses d'un mois, tandis qu'un quart d'entre elles ont indiqué qu'elles en avaient parfois.



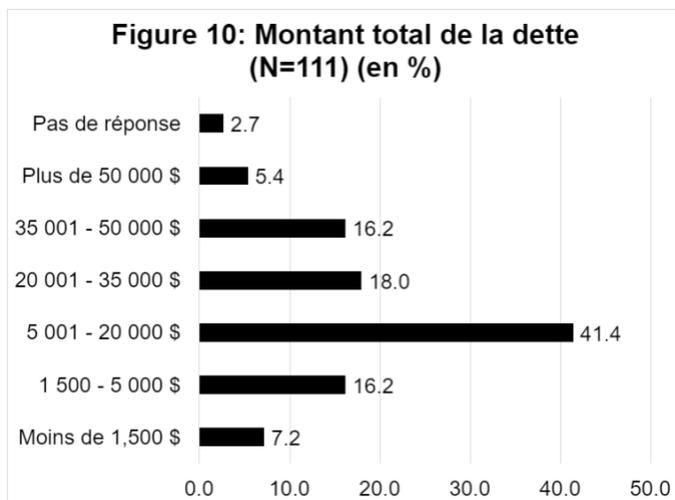
4.2.3. Environ 40 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles s'endetteraient si elles devaient effectuer aujourd'hui une dépense imprévue de 500 \$.



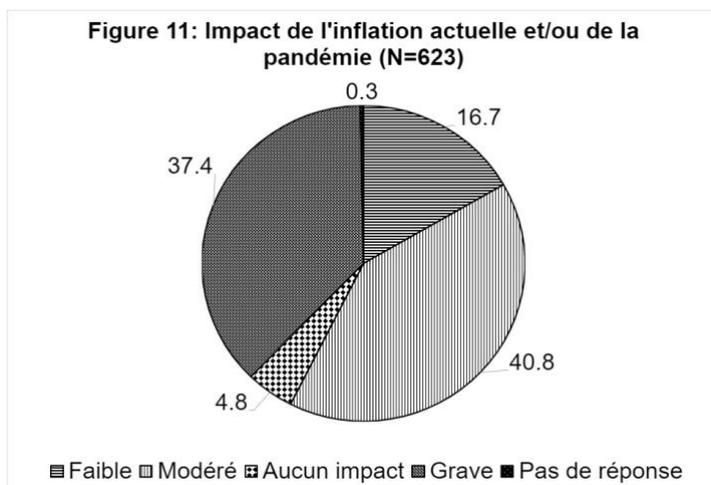
4.2.4. Soixante-dix pour cent des personnes interrogées ont déclaré être actuellement endettées.



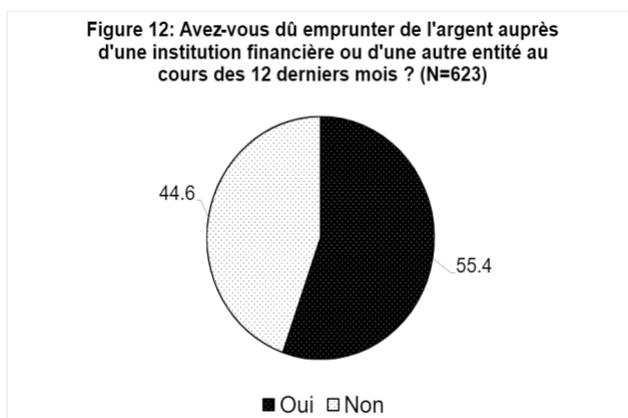
4.2.5. Sur les quelque 20 % de personnes interrogées qui ont communiqué les détails de leur dette, très peu ont indiqué que le montant total de leur dette était inférieur à 1 500 \$, ce qui est généralement le montant maximum d'un prêt sur salaire proposé par les prêteurs marginaux. Pour la plus grande partie des personnes (40 %), le montant total de la dette déclarée variait entre 5 001 et 20 000 \$, 18 % ont déclaré avoir une dette comprise entre 20 001 et 35 000 \$ et 16 % des personnes avaient une dette supérieure à 35 000 \$ mais inférieure à 50 000 \$. Cela montre que la plupart des personnes qui ont répondu à l'enquête ont un niveau d'endettement moyen à élevé.



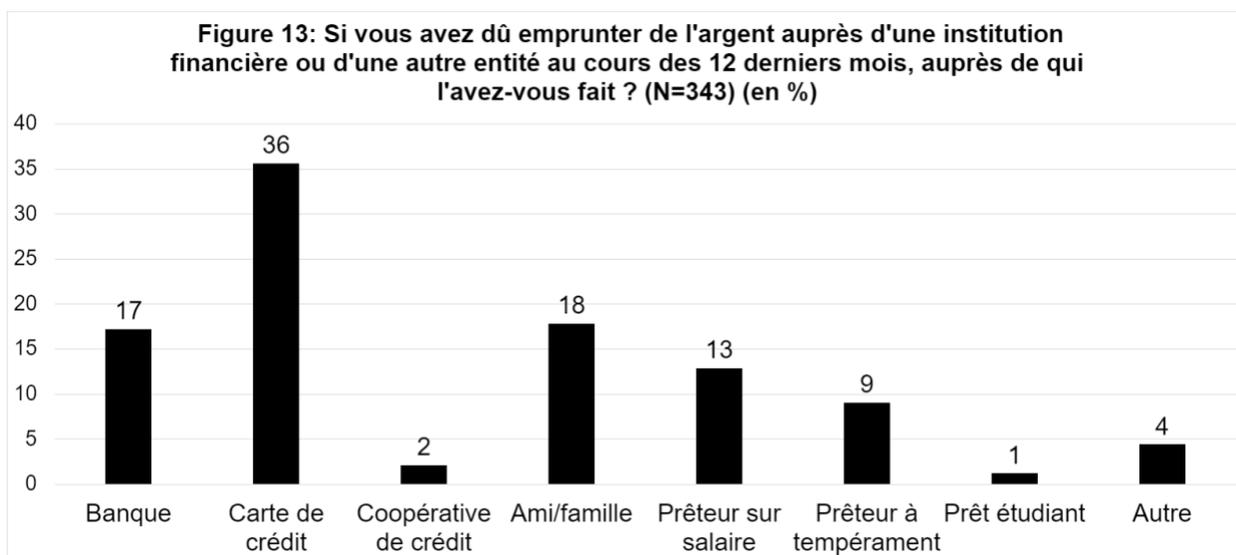
4.2.6. À la question de savoir si la pandémie et/ou l'inflation actuelle leur avaient causé des difficultés financières, 40 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles avaient été gravement touchées et seulement 5 % ont répondu qu'elles n'avaient pas été touchées.



4.2.7. Plus de la moitié des personnes interrogées ont dû emprunter de l'argent au cours des 12 derniers mois.



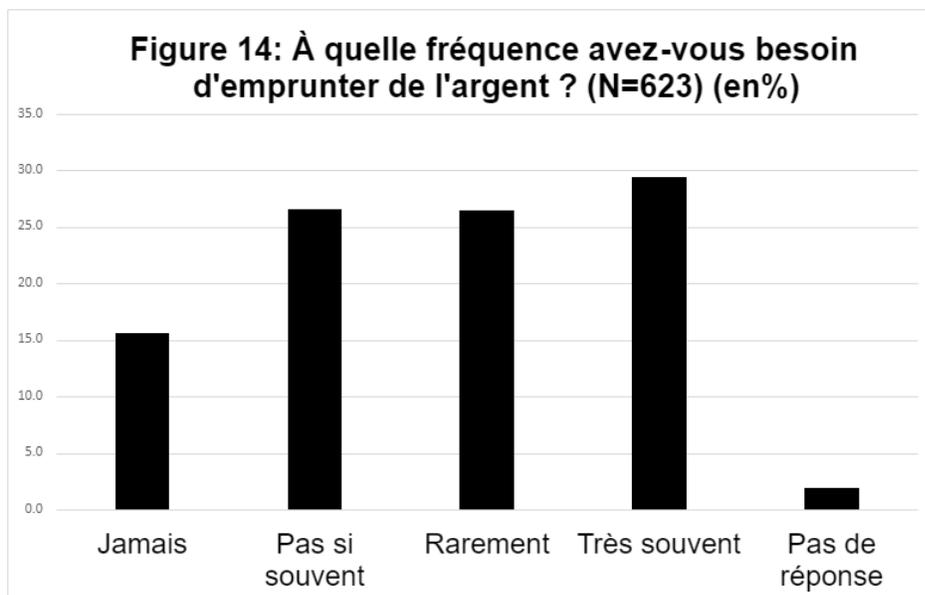
4.2.8. En ce qui concerne l'institution ou la personne **auprès de laquelle l'argent a été emprunté**, sur les 343 personnes interrogées qui ont déclaré avoir dû emprunter de l'argent au cours des 12 derniers mois, la plus grande partie des personnes ont utilisé leur carte de crédit (36%), suivie par un membre de la famille ou un ami (18%) ou la banque (17%). Il est important de noter que 13 % des personnes interrogées ont déclaré avoir dû s'adresser à un prêteur sur salaire et 9 % à un prêteur à tempérament. Les prêts sur salaire sont des prêts à court terme, de faible montant, d'une valeur maximale de 1 500 \$, à rembourser en 2 à 4 semaines. Les prêts à tempérament sont des prêts d'un montant plus élevé à rembourser en plusieurs fois sur une période convenue avec le prêteur. Peu de personnes ont mentionné l'utilisation d'une coopérative de crédit (3%).



** Note : Nous avons appelé un échantillon de personnes après la réalisation de l'enquête parce qu'il y avait une différence entre le nombre de personnes ayant déclaré avoir emprunté de l'argent auprès d'un prêteur sur salaire/à tempérament et le nombre de personnes ayant déclaré avoir dû contracter un prêt à coût élevé au cours des 12 derniers mois. Dans cette question, les données montrent que 22 % des personnes ont emprunté auprès d'un prêteur sur salaire ou d'un prêteur à tempérament au cours des 12 derniers mois (sur 343 personnes ayant déclaré avoir dû emprunter de l'argent). Selon la section 4.4 (première question, 4.4.1) de ce document, 20 % des personnes ont déclaré avoir dû contracter un prêt à coût élevé, tel qu'un prêt sur salaire/à tempérament, au cours des 12 derniers mois. La raison pour laquelle le nombre de personnes ayant déclaré avoir dû emprunter de l'argent auprès d'un prêteur sur salaire ou à tempérament est plus faible est que la question proposait une liste de choix (banque, carte de crédit, coopérative de crédit, famille/ami, prêteur à tempérament, prêteur sur salaire) et que les personnes ne pouvaient sélectionner qu'une seule option. Il se peut donc que certaines personnes aient emprunté de l'argent sur une carte de crédit et sur un prêt à taux élevé, mais qu'elles n'aient pas pu choisir les deux options.

4.2.9. Il a été demandé aux personnes interrogées à quelle fréquence elles avaient besoin d'emprunter de l'argent.

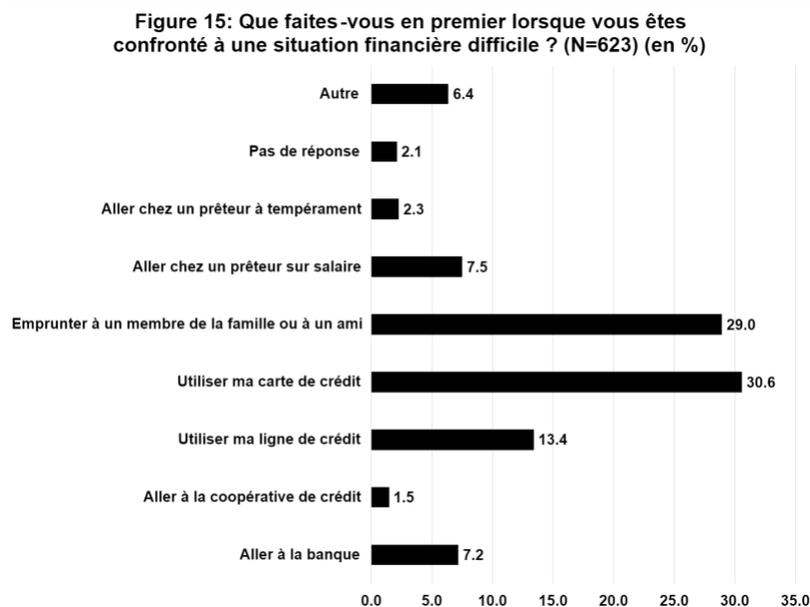
- 30 % des personnes interrogées ont déclaré avoir besoin d'emprunter très souvent ou tous les mois.
- Seuls 16 % des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient jamais eu besoin d'emprunter de l'argent.



Section 4.3: Alternatives bancaires équitables

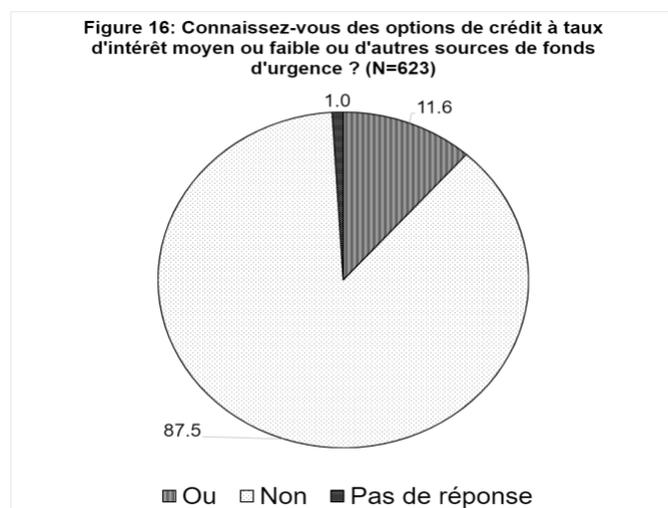
4.3.1. Que faites-vous en premier lorsque vous faites face à une situation financière difficile :

Face à une situation financière difficile, seules 7 % des personnes interrogées déclarent que leur premier réflexe serait de s'adresser à une banque. Environ 31% des répondants ont déclaré avoir utilisé une carte de crédit, suivis de près par 29% des répondants qui ont déclaré avoir fait appel à leur famille/ami (31-29%). Par ailleurs, 14 % des personnes interrogées ont déclaré avoir eu recours à la ligne de crédit. Toutefois, un répondant sur dix (623) a déclaré s'adresser d'abord à un prêteur sur salaire ou à un prêteur à tempérament.



4.3.2. Connaissance des possibilités de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible

Il a été demandé aux répondants s'ils connaissaient des options de crédit à la consommation à taux d'intérêt moyen ou faible (taux d'intérêt annuel inférieur à 30 %) ou d'autres sources de fonds d'urgence pour les personnes à revenu faible ou modéré qui ne peuvent pas obtenir de crédit auprès des grandes banques (telles que CIBC, TD, Banque Royale du Canada et Scotia). La question mentionnait spécifiquement que ces options excluaient les cartes de crédit et les lignes de crédit des banques et des coopératives de crédit traditionnelles. La grande majorité des personnes interrogées, soit **87 % d'entre elles, ont indiqué qu'elles n'avaient pas connaissance** d'options de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible.



4.3.3. Options de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible que les répondants connaissent ou utilisent (les répondants pouvaient choisir plusieurs options).

Les personnes interrogées ont reçu une liste d'options de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible et ont été invitées à choisir les options qu'elles connaissaient ou qu'elles avaient utilisées dans le passé. Cette liste a été établie sur la base de l'analyse effectuée dans le cadre de cette étude et des discussions de groupe. Les répondants pouvaient choisir plus d'une option. Il est important de noter que cette liste n'inclut pas les produits de prêt tels que les cartes de crédit proposées par les banques et les coopératives de crédit.

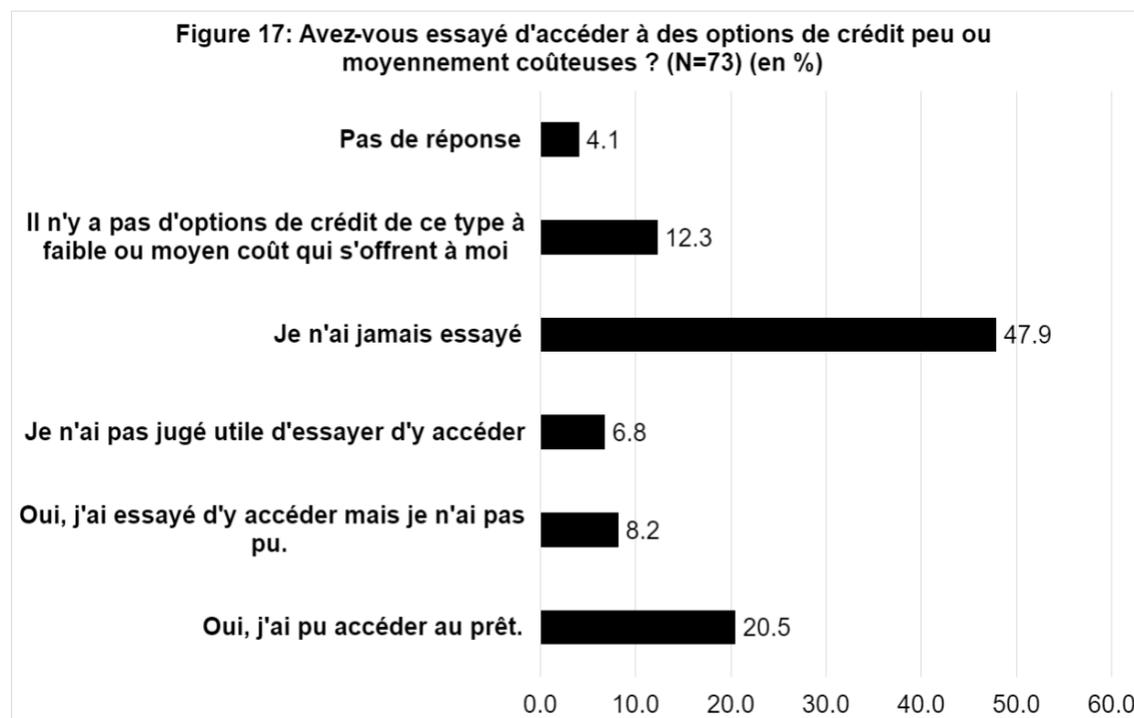
Les deux options de crédit à taux d'intérêt moyen et faible disponibles à l'échelle nationale étaient le produit Mon Argent de Postes Canada, lancé avec la Banque TD, et Desjardins.

- Bien que le produit Mon Argent de Postes Canada ait été supprimé, 13 des 73 répondants qui ont déclaré être au courant des options de crédit à taux d'intérêt moyen ou faible ont indiqué qu'ils connaissaient ce produit ou l'avaient utilisé.
- En ce qui concerne Desjardins, 15 des 73 personnes interrogées ont déclaré qu'elles connaissaient le produit ou qu'elles l'avaient utilisé.

Le seul autre produit dont les gens semblaient savoir qu'ils l'avaient utilisé était le Vancity Fast and Fair - un produit de Vancity en Colombie-Britannique. Au total, 7 personnes interrogées en Colombie-Britannique sur 72 ont déclaré être au courant des options à coût faible ou moyen. Sur ces 7 répondants en Colombie-Britannique, 3 ont déclaré connaître ou avoir utilisé le produit de crédit Vancity Fair and Fast.

4.3.4. Si les personnes interrogées ont essayé d'accéder à des options de crédit de niveau faible à moyen

Sur les 73 personnes qui ont déclaré connaître et/ou avoir utilisé une option de crédit faible à moyen, environ la moitié a déclaré n'avoir jamais essayé d'y accéder, 20 % ont déclaré avoir pu y accéder, 8 % ont déclaré avoir essayé mais ne pas avoir pu y accéder et 7 % ont déclaré n'avoir pas vu l'intérêt d'essayer d'y accéder.

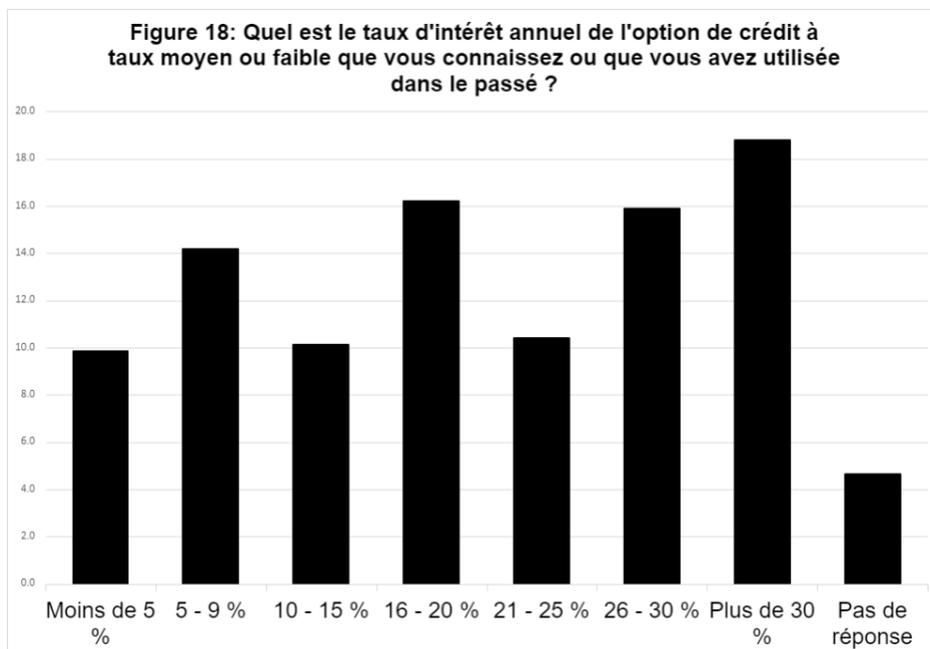


4.3.5. Taux d'intérêt des options de crédit faibles à moyennes

Les répondants ont été interrogés sur les taux d'intérêt annuels des options de crédit de faible à moyenne importance qu'ils connaissaient ou qu'ils avaient utilisées dans le passé. Là encore, la question excluait les cartes de crédit et les lignes de crédit disponibles auprès des banques classiques ou des coopératives de crédit.

- Environ un quart des personnes interrogées ont déclaré que le taux d'intérêt annuel de ces options était inférieur à 10 %.
- 26% des personnes interrogées ont mentionné un taux d'intérêt annuel compris entre 10 et 20%.
- Par ailleurs, 26% ont déclaré que le taux d'intérêt annuel se situait entre 21 et 30%
- Près de 20 % des personnes interrogées ont déclaré que le taux d'intérêt était supérieur à 30 %, ce qui correspond à la catégorie des coûts élevés.

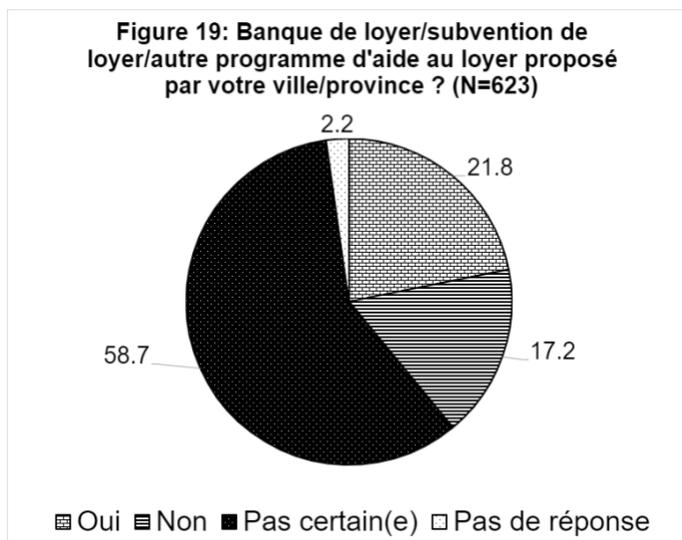
Ces résultats suggèrent que la connaissance et l'utilisation des options de crédit à faible coût sont très limitées parmi ceux qui ont besoin d'argent mais n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Par conséquent, il y a encore beaucoup de personnes qui doivent emprunter de l'argent à un coût moyen ou élevé.



4.3.6. Banque de loyer/ subvention de loyer/ autres programmes d'aide au loyer dans la ville/province.

4.3.6.1. Disponibilité d'une banque de loyer/d'une subvention de loyer/d'un autre programme d'aide au loyer

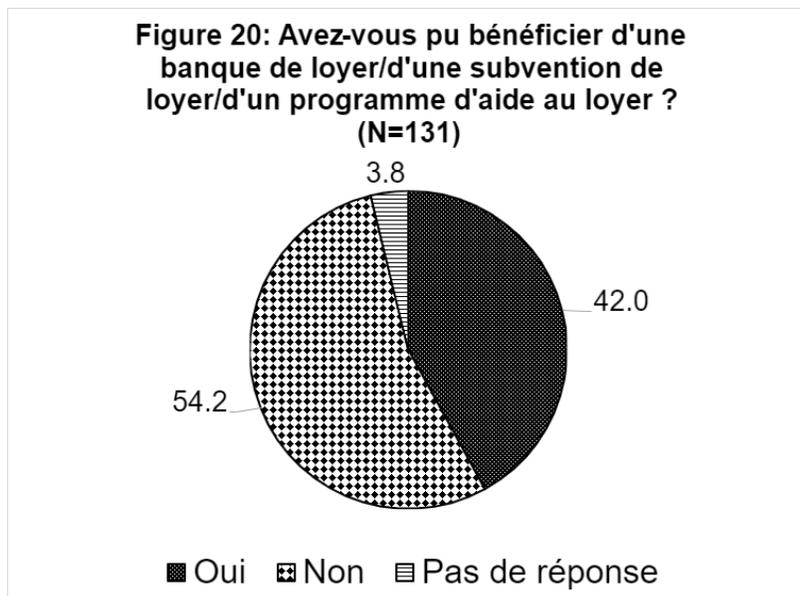
Il a été demandé aux répondants si leur ville/province proposait une banque de loyer/une allocation de loyer/un autre programme d'aide au loyer. 22% des répondants ont mentionné l'existence d'une banque de loyer/d'une subvention de loyer/d'autres programmes d'aide au loyer. Une majorité de répondants (60%) ont déclaré qu'ils n'étaient pas sûrs qu'une banque de loyer existe dans leur province/ville.



Comme il existe très peu de banques de loyer, il n'est pas surprenant de constater qu'une faible proportion de personnes les connaissent.

4.3.6.2. Bénéficiaire d'une banque de loyer/d'une subvention de loyer/de tout autre programme d'aide au loyer

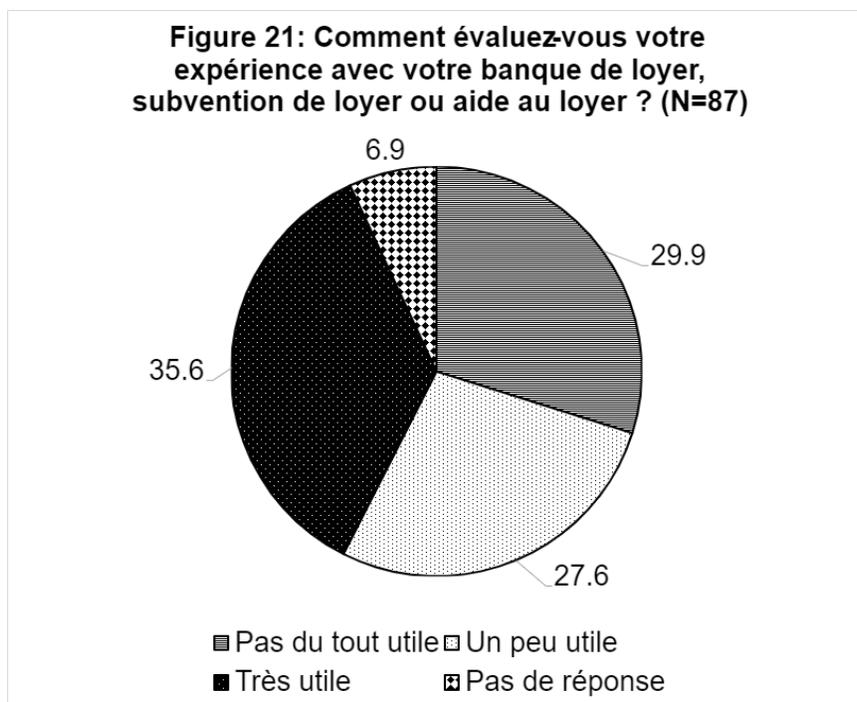
Sur les 131 personnes interrogées qui ont déclaré être au courant de l'existence d'une banque de loyer, d'une subvention de loyer ou d'un autre programme d'aide au loyer proposé par leur ville/province, 42 % ont déclaré pouvoir en bénéficier.



4.3.6.3. Expérience de la banque de loyer, de la subvention de loyer ou de tout autre programme d'aide au loyer

Quatre-vingt-sept personnes, soit environ 14 % de l'ensemble des répondants, ont déclaré avoir fait l'expérience d'une banque de loyer/de la subvention de loyer/d'un autre programme d'aide au loyer.. Les personnes ayant de l'expérience sont celles qui ont demandé et reçu une aide de la banque de loyer, de l'allocation de loyer ou d'un autre programme d'aide au loyer, ainsi que celles qui n'ont pas pu bénéficier de ce type d'aide pour diverses raisons.

Un peu plus d'un tiers des répondants ont déclaré l'avoir trouvé très utile. Près de 30 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles ne l'avaient pas trouvé utile du tout. Les réponses « pas du tout utile » ou « pas utile » ne concernent pas seulement les personnes qui ont pu accéder à l'aide, mais aussi celles qui auraient demandé l'aide mais n'ont pas pu la recevoir ou n'ont jamais demandé l'aide en raison de différents facteurs.



Les programmes d'aide au loyer peuvent jouer un rôle essentiel pour éviter que les locataires à faibles revenus ne deviennent sans-abri en raison d'arriérés de loyer. Les programmes d'aide au loyer peuvent également empêcher les gens de contracter des prêts auprès de prêteurs abusifs et de s'endetter davantage.

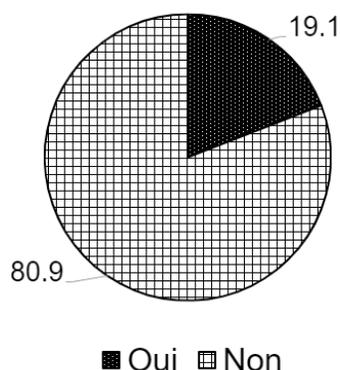
Section 4.4: Prêts à taux élevé

Cette section s'est concentrée sur les questions relatives aux prêts à coût élevé, tels que ceux contractés auprès de prêteurs comme Money Mart, Easy Financial, Cash Money, etc. qui proposent des prêts sur salaire et des prêts à tempérament. Ces prêts sont prédateurs. Le TAEG pour les prêts sur salaire varie entre 400 % et 600 % selon les provinces. Les taux d'intérêt des prêts à tempérament sont réglementés au niveau fédéral. Actuellement, le Code pénal autorise les prêteurs à appliquer un TAEG de 47 % pour les prêts à tempérament (60 % pour l'EAR).

4.4.1. Recours à des prêts à coût élevé au cours des 12 derniers mois

Environ 20 % des personnes interrogées (623), soit 119 personnes, ont déclaré avoir dû contracter un prêt à coût élevé, tel qu'un prêt sur salaire/un prêt à tempérament ou un autre prêt à coût élevé dont le taux d'intérêt annuel est supérieur à 30 %, au cours des 12 derniers mois. Par conséquent, 119 personnes ont répondu aux questions de cette section (dans certains cas, ce nombre est légèrement inférieur, car aucune des questions n'était obligatoire).

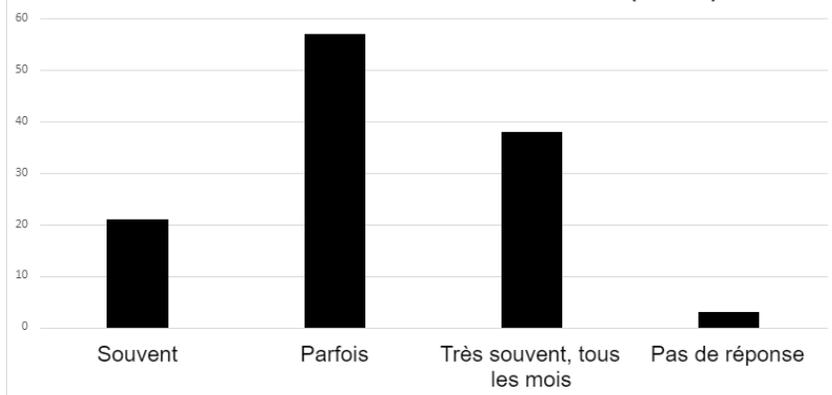
Figure 22: Au cours de la dernière année, avez-vous dû contracter un prêt à taux élevé (taux d'intérêt annuel supérieur à 30 %) ? (N=623)



4.4.2. Fréquence d'utilisation de prêts à coût élevé au cours des 12 derniers mois

Près d'un tiers des 119 personnes interrogées qui ont eu recours à des prêts à coût élevé ont indiqué qu'elles avaient dû contracter un prêt à coût élevé très souvent, c'est-à-dire tous les mois au cours de l'année écoulée, tandis que 18 % ont déclaré avoir dû contracter ce type de prêt souvent au cours des 12 derniers mois.

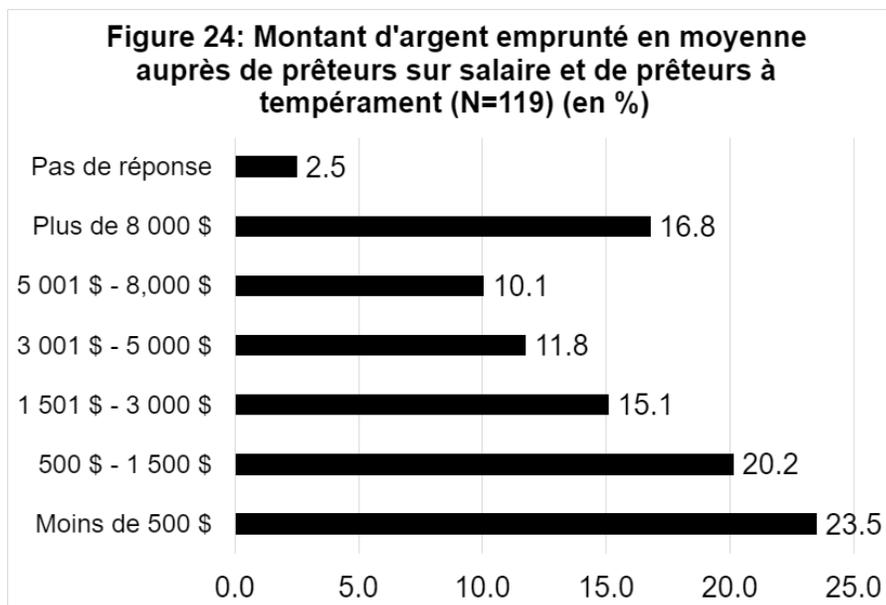
Figure 23: Fréquence d'emprunt d'un prêt sur salaire/d'un prêt à tempérament ou de tout autre prêt à coût élevé au cours des 12 derniers mois (N=119)



4.4.3. Montant du prêt à taux d'intérêt élevé emprunté au cours des 12 derniers mois.

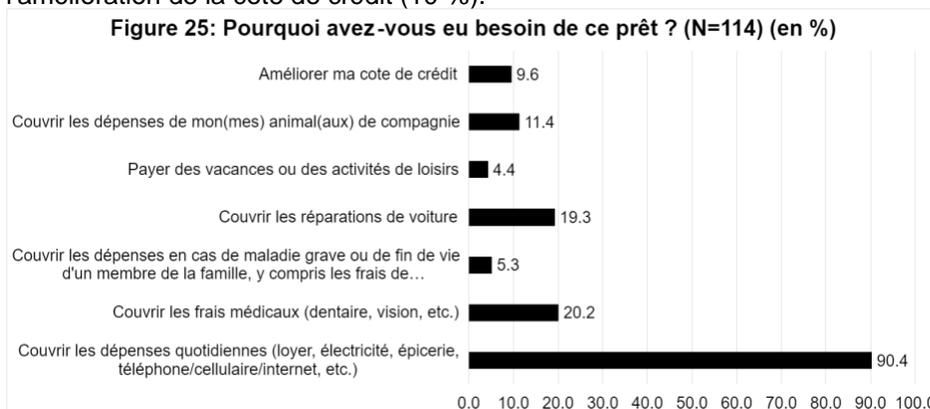
Il a été demandé aux répondants combien d'argent ils ont dû emprunter en moyenne auprès de prêteurs sur salaire et à tempérament tels que Money Mart, Easy Financial, Cash Money, etc. ou d'autres prêteurs à taux d'intérêt élevé au cours de l'année écoulée.

Un quart des 119 personnes interrogées ont dû emprunter un prêt à taux d'intérêt élevé de moins de 500 \$. Environ 20 % des personnes interrogées ont déclaré avoir dû emprunter un prêt à taux d'intérêt élevé d'un montant compris entre 500 et 1 500 \$. Un autre groupe de 15 % a dû emprunter un prêt à taux d'intérêt élevé d'un montant compris entre 1 501 et 3 000 \$. Enfin, 12 % ont dû emprunter un prêt de taille moyenne, compris entre 3 001 et 5 000 \$.Environ 27 % ont dû emprunter un prêt à coût élevé supérieur à 5 000 \$.



4.4.4. Raison pour laquelle vous avez contracté des prêts à taux d'intérêt élevé.

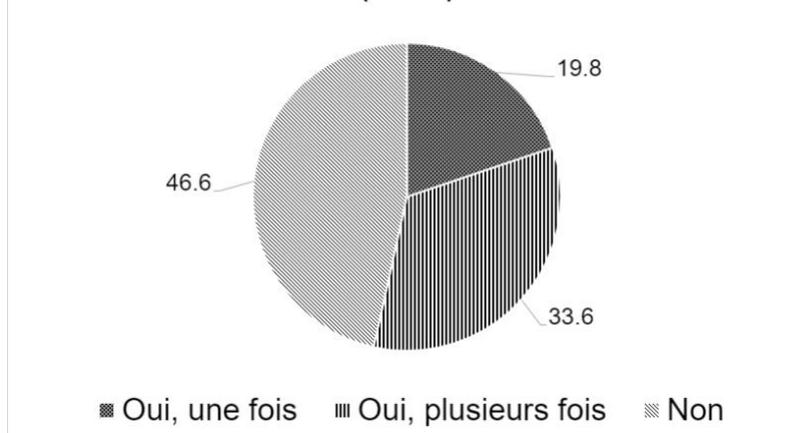
La raison la plus fréquente invoquée par plus de 100 des 114 personnes interrogées pour justifier la souscription d'un prêt à taux élevé est la nécessité de faire face aux dépenses de la vie quotidienne telles que le loyer, les courses, etc. Parmi les autres raisons, beaucoup moins fréquentes, figurent les réparations de voiture (20 %), les frais médicaux (19 %), les dépenses liées aux animaux de compagnie (11 %) et l'amélioration de la cote de crédit (10 %).



4.4.5. Refinancement du prêt à taux d'intérêt élevé

Une tactique courante employée par les prêteurs à coût élevé pour soutirer davantage d'argent consiste à refinancer ou à reconduire le prêt au cas où les gens omettraient un paiement ou s'endetteraient davantage en offrant plus d'argent. Un tiers des 116 personnes ont déclaré que leurs prêts avaient été refinancés plusieurs fois, tandis que 20 % des 116 personnes interrogées ont indiqué qu'ils avaient été refinancés au moins une fois.

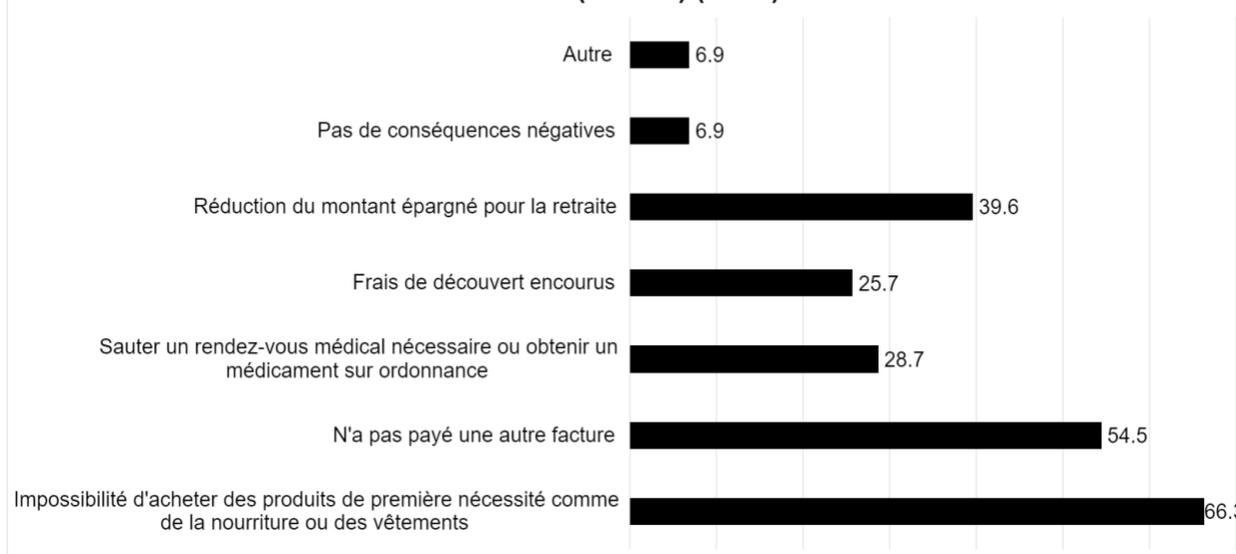
Figure 26: Avez-vous dû faire refinancer ou renouveler votre prêt pour en prolonger la durée ? (N=116)



4.4.6. Difficultés financières rencontrées en raison de rembourser à temps le prêt à taux d'intérêt élevé

Parmi les principales conséquences sur la vie des personnes qui remboursent leur prêt à temps, on peut citer l'impossibilité d'acheter des produits de première nécessité (66 %), suivie de l'incapacité à payer une autre facture (48 %), la réduction du montant de l'épargne en vue de la retraite (40 %), l'absence d'un rendez-vous médical nécessaire (29 %) et les frais de découverts (26 %).

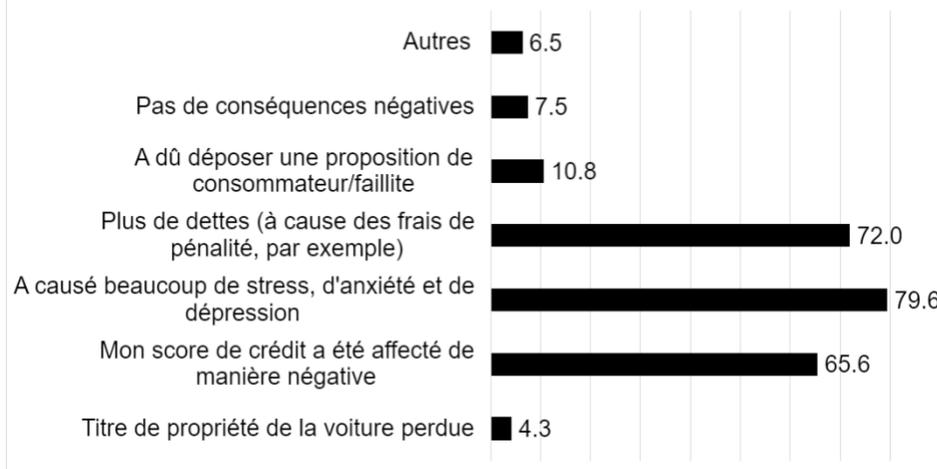
Figure 27: Difficultés financières dues en raison de rembourser le prêt À TEMPS (N= 101) (en %)



4.4.7. Impact sur la situation financière en raison de l'impossibilité d'effectuer à temps les remboursements du prêt à taux d'intérêt élevé

Le stress, l'anxiété et la dépression (80 %) figurent parmi les principales conséquences signalées par les personnes interrogées du fait qu'elles ne sont pas en mesure de rembourser leurs emprunts à temps, suivies de près par un endettement encore plus important (72 %), un effet négatif sur la cote de crédit (67 %) et l'obligation de déposer une proposition de consommateur/une faillite (11 %). Très peu de personnes ont déclaré n'avoir subi aucune conséquence en raison d'un défaut de paiement.

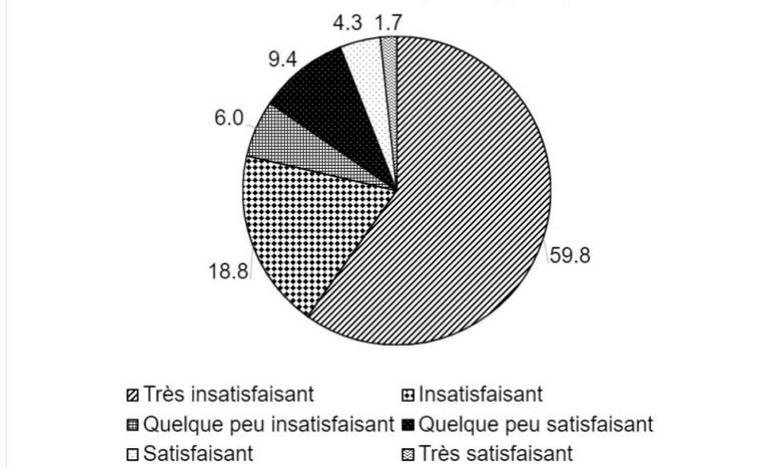
Figure 28: Conséquences dues au fait de NE PAS effectuer à temps la totalité ou la majeure partie des remboursements du prêt (N=93) (en %)



4.4.8 Niveau de satisfaction à l'égard des prêts à taux d'intérêt élevé

Environ 60 % des personnes interrogées ont estimé que leur niveau de satisfaction à l'égard du prêt à taux élevé était très insatisfaisant. En outre, 20 % l'ont jugée insatisfaisante. Très peu de personnes ont jugé leur expérience satisfaisante ou très satisfaisante. Cela démontre clairement la nature prédatrice des prêts à coût élevé, dont la demande résulte d'un manque d'alternatives bancaires équitables pour les personnes à revenu faible ou modéré.

Figure 29: Niveau de satisfaction à l'égard des options de crédit à coût élevé (N= 117) (en %)



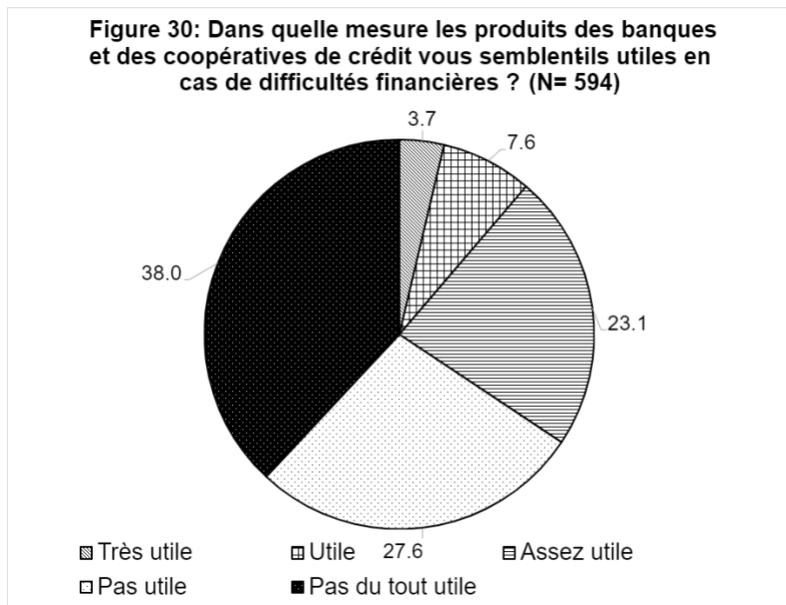
Section 4.5: Institutions bancaires traditionnelles

La dernière section de l'enquête portait sur la mesure dans laquelle les gens sont en mesure d'accéder aux produits offerts par les institutions bancaires traditionnelles telles que les banques ou les coopératives de crédit.

4.5.1. Mesure dans laquelle les produits des banques et des coopératives de crédit ont été jugés utiles en cas de difficultés financières.

Il a été demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles trouvaient les produits des banques et des coopératives de crédit utiles en cas de difficultés financières. Environ 40 % des 594 personnes

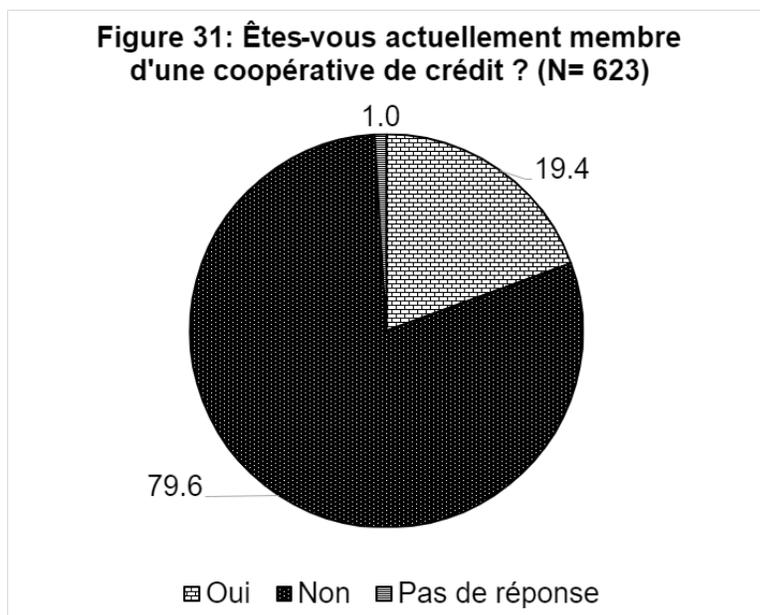
interrogées ont déclaré que les produits des banques et des coopératives de crédit n'étaient « pas du tout utiles » en cas de difficultés financières. À peine 11 % ont trouvé ces produits "très utiles" ou « utiles ».



4.5.2. Adhésion à une coopérative de crédit et mesure dans laquelle elle est utile.

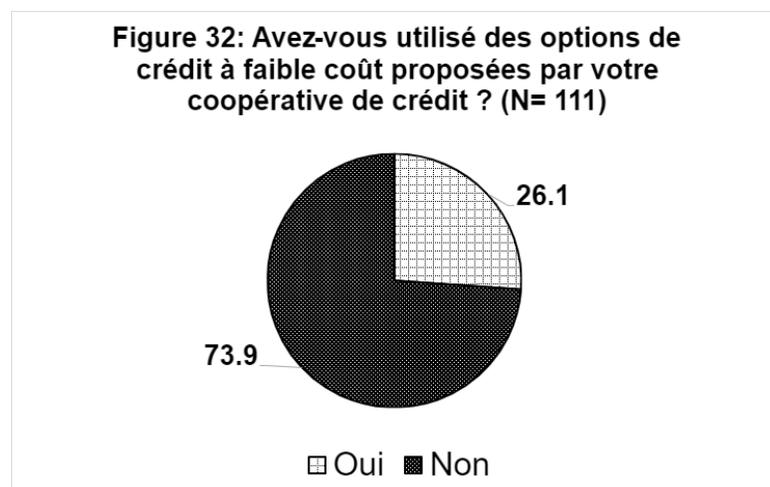
4.5.2.1. Membre d'une coopérative de crédit

Environ 19 % des personnes interrogées ont déclaré être membres d'une coopérative de crédit.



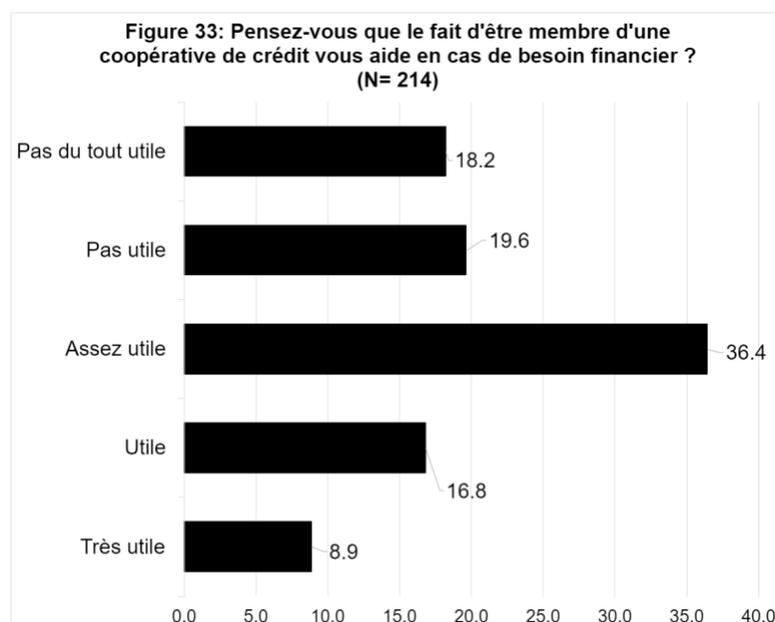
4.5.2.2. Utilisation d'options de crédit à faible coût auprès d'une coopérative de crédit

Il a été demandé aux personnes interrogées si elles avaient eu recours à des options de crédit à faible coût auprès de leur coopérative de crédit. Un quart des personnes interrogées qui sont membres d'une coopérative de crédit ont déclaré avoir utilisé une option de crédit à faible coût auprès d'elles.



4.5.2.3. Mesure dans laquelle l'adhésion à la coopérative de crédit a été jugée utile.

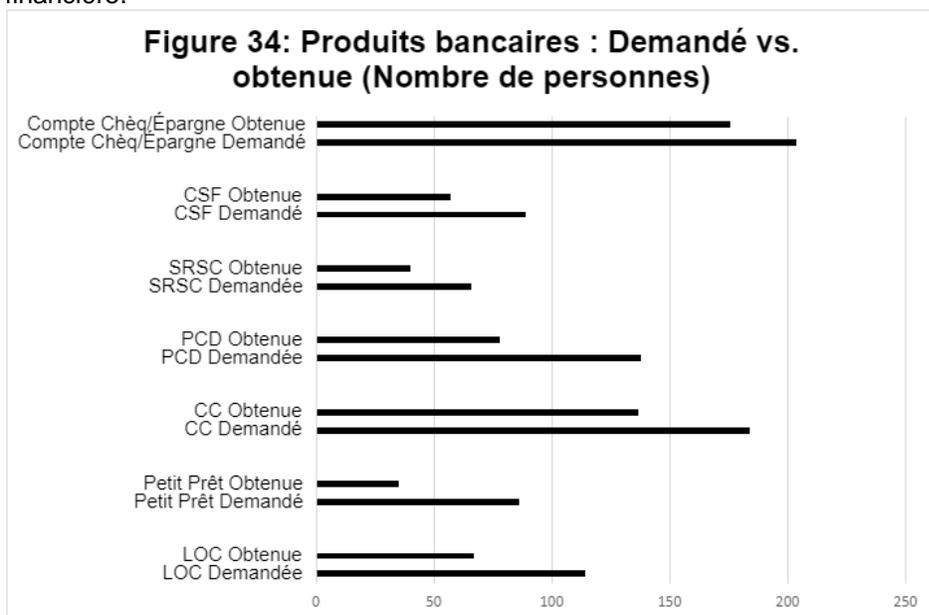
Il a été demandé aux répondants si le fait d'être membre d'une coopérative de crédit était utile en cas de besoin financier. Les personnes qui ne sont pas membres d'une coopérative de crédit ont également pu répondre à cette question. Environ 37 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il était quelque peu utile.



4.5.3. Produits bancaires : Demandé vs. obtenue

Il a été demandé aux personnes interrogées si elles avaient demandé les différents types de produits bancaires et si elles les avaient obtenue. Il s'agit notamment d'une ligne de crédit (LOC), d'un petit prêt, d'une carte de crédit (CC), d'une protection contre les découverts (PCD), de la suppression des retenues sur les chèques (SRSC), de comptes sans frais (CSF). Comme le montre la figure, le nombre de personnes

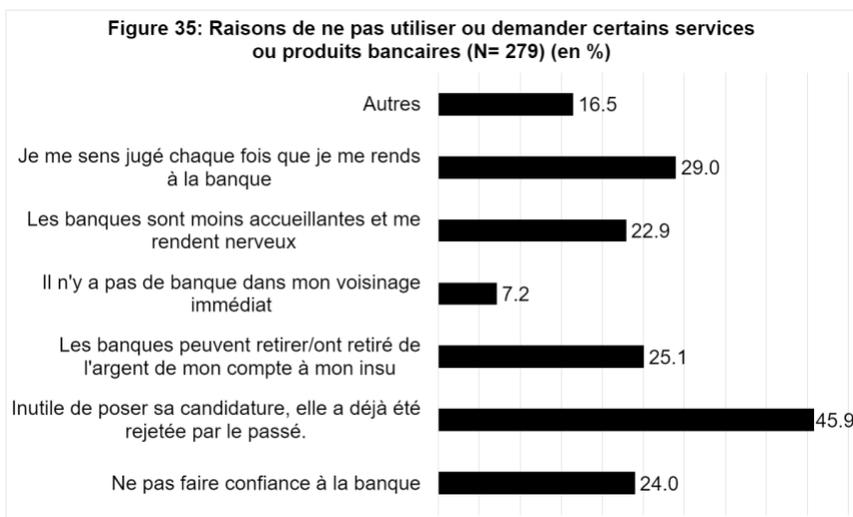
ayant bénéficié d'un produit bancaire particulier est nettement inférieur à celui des personnes qui en ont fait la demande. La différence est particulièrement marquée en ce qui concerne les petits prêts, la protection contre les découverts et les cartes de crédit, qui peuvent tous s'avérer extrêmement utiles en cas de crise financière.



4.5.4. Raisons de ne pas utiliser les services bancaires/financiers habituels tels qu'une ligne de crédit, un petit prêt, une carte de crédit, une protection contre les découverts, etc.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les gens n'utilisent pas les services bancaires/financiers habituels. Il a été demandé aux répondants s'ils n'utilisent pas régulièrement ou s'ils n'ont jamais demandé l'un des services ou produits bancaires (comme mentionné dans la question précédente), alors pourquoi pas ? Les personnes pouvaient choisir plus d'une option.

L'une des principales raisons invoquées par les personnes interrogées est un refus antérieur de la banque (46 %). En outre, environ 30 % des personnes déclarent se sentir jugées lorsqu'elles se rendent à la banque. Un quart des personnes interrogées ne font pas confiance aux banques ou n'utilisent pas leurs produits parce que les banques ont effectué des retraits sur leur compte à leur insu. En outre, 22 % des personnes interrogées estiment que les banques ne sont pas amicales et les rendent nerveuses.



Chapitre 5: Témoignages de membres d'ACORN

En plus de l'enquête, des interactions ont eu lieu avec des membres d'ACORN qui ont accepté de partager leur expérience en détail. Les témoignages démontrent à nouveau l'absence d'alternatives équitables en matière de crédit qui les a poussés à s'en remettre à des prêteurs prédateurs. Nombre d'entre eux ont dû se déclarer en faillite ou ont dû recourir à la consolidation de dettes pour s'en débarrasser.

Anmarie, Toronto

J'ai pris quelques centaines de dollars à Cash Money il y a quelques années. J'ai pu effectuer des paiements réguliers jusqu'en 2020, mais depuis lors, tout est devenu très cher. Comme je n'ai pas pu rembourser, je leur dois aujourd'hui probablement près de 4 000 \$. Je suis en invalidité, tout ce que je reçois sert à payer le loyer, il ne me reste plus d'argent pour la nourriture. Je devais également de l'argent à Capital One, mais comme je les payais régulièrement, ils ont baissé le taux d'intérêt pour moi à près de 9 % pendant six mois. C'est un grand soulagement, mais il faut payer une cotisation annuelle de 59 \$, dont on ne sait pas très bien à quoi elle sert. J'ai essayé de la changer pour une carte de crédit sans frais, mais ils m'ont dit que je ne pouvais pas parce que la carte était en dépassement de plafond. Je me sens tellement stressée rien qu'en pensant à la dette que j'ai contractée. Je ne peux pas prendre soin de moi, je n'ai pas d'argent pour mes soins personnels.

Sandra, Pickering

J'avais besoin de payer une facture et je n'avais nulle part où m'adresser. Je suis tombée malade pendant le COVID, j'ai été infectée par la variante Delta et cela a vraiment affecté ma santé en raison de problèmes de santé sous-jacents. Je n'ai pas pu reprendre le travail pendant près de deux ans. Aucun congé de maladie ni aucune assurance n'ont jamais pu m'aider. Les banques n'aideront jamais non plus dans ces cas-là.

Mon ami m'a donc suggéré de m'adresser à l'un de ces établissements ICash. J'ai emprunté 500 \$ et ce fut mon premier et dernier emprunt. J'ai dû rendre l'argent sur le prochain chèque de paie et ce, avec beaucoup de frais et d'intérêts. Ces prêts vous placent dans une position encore plus basse que celle que vous occupiez au départ. En fait, vous vous enfoncez vous-même. Il n'y a pas d'options disponibles et en cas d'urgence financière comme celle-ci, il n'y a nulle part où aller.

Kavin, Calgary

Je suis gravement handicapé et les banques ne me prêteraient jamais d'argent. Je vis depuis des années dans un logement subventionné à Calgary. Le logement précédent était infesté de cafards et de punaises de lit, si bien que j'ai dû acheter de nouveaux meubles lorsque j'ai déménagé dans un autre logement. C'est à ce moment-là que j'ai utilisé la carte de crédit Desjardins, mais je n'ai pas pu rembourser tout l'argent. J'ai également dû contracter des prêts auprès de Cash Money, Easy Financial et récemment Fairstone. Les prêts de Fairstone semblent être les plus chers. J'avais besoin de plus d'argent, mais Cash Money ne m'a proposé qu'un montant équivalent à celui que je reçois chaque mois au titre de l'aide à l'invalidité. Ce n'est pas suffisant. Je fais maintenant l'objet d'une consolidation de dettes et j'essaie de rembourser mes dettes. Je ne connais pas d'autres options de crédit ; j'avais besoin d'argent et j'ai pris le risque.

Rosemarie, Oshawa

Il y a quelques années, j'ai eu une mauvaise relation et j'ai fini par avoir un mauvais score de crédit. Aucune banque n'a donc voulu me donner de carte de crédit. J'ai demandé plusieurs cartes de crédit, mais j'ai reçu une carte de crédit de Easy Financial. Quel est l'intérêt d'obtenir une carte de crédit à taux d'intérêt élevé?

Je n'ai pas eu d'autre choix que d'emprunter de l'argent à Cash Money et Money Mart. J'ai contracté quelques prêts sur salaire, mais le taux d'intérêt est très élevé. J'ai également contracté des lignes de crédit

d'une valeur de 2 000 \$. Cela fait plus de six ans que j'ai commencé à contracter des emprunts auprès de ces organismes et je ne les ai finalement remboursés que l'année dernière. Ils m'ont beaucoup endetté.

Cela craint parce que lorsque vous effectuez les paiements, cela n'affecte pas votre cote de crédit de manière positive, mais lorsque vous ne le faites pas, cela ruine votre crédit. Je n'ai droit à aucun des programmes existants parce que je n'ai pas de faibles revenus, mais je n'ai pas non plus de revenus élevés.

J'avais le choix entre une coupure d'électricité ou un prêt à taux d'intérêt élevé ! Ma banque prélève des frais mensuels de 25 \$ pour maintenir un compte de base.

Michael, Hamilton

Il y a longtemps, je suis entré dans un cycle de prêts sur salaire. Vous pouvez obtenir n'importe quel type de prêt auprès de n'importe quel établissement de crédit. Si je le souhaite, je peux m'adresser à quatre organismes de prêt différents en même temps et obtenir plusieurs prêts. Mais une fois que vous les avez obtenus, ils ont un effet en cascade. C'est comme le chat et la souris, vous payez des frais et d'autres prêts, et vous vous endettez encore plus !

J'ai eu la chance d'avoir quelqu'un qui pouvait me prêter quelques milliers de dollars. De plus, j'ai pris contact avec ACORN et je me suis rendu à une réunion publique où il y avait également un programme pilote de coopérative de crédit DUCA. DUCA a changé la donne pour moi : d'un taux d'intérêt de 42 %, je suis passé à un taux d'intérêt de 8 %.

Lorsque j'ai commencé à payer à temps, le taux est passé à 4 %. J'ai pu obtenir une carte de crédit.

J'aimerais qu'il y ait un produit comme DUCA qui puisse rester et aider les gens. Les grandes banques s'en fichent, les coopératives de crédit sont mon seul espoir.

Heather, St. John

C'est une sorte de cycle, vous avez besoin d'argent pour payer le loyer et vous obtenez des prêts sur salaire que vous n'arrivez jamais à rembourser. Vous ne vous rendez pas compte du cycle dans lequel vous vous engagez, c'est terrible.

Pendant des mois et des mois, nous avons été plongés dans ce cycle d'endettement. La seule façon de nous en sortir était de nous mettre en défaut. Nous ne sommes pas un peuple non responsable, mais lorsque l'option est de mettre de la nourriture sur la table et de payer son loyer, c'est ce que l'on fait. Ils profitent des personnes vulnérables. Ce n'est pas normal.

On se sent mal d'y aller, on se sent mal de ne pas pouvoir rembourser. Nous avons contracté des prêts sur salaire et des prêts à tempérament et nous avons fini par faire faillite.

J'avais une carte de crédit, mais maintenant je n'ai plus rien. Il y a deux ans, j'ai dû me déclarer en faillite. Ces prêts vous aspirent, vous êtes là pour les rembourser, mais vous vous retrouvez avec un autre prêt.

J'ai cinq enfants et je m'occupe actuellement de mon fils handicapé. Je suis assistée. Les banques ne m'auraient jamais accordé de prêt.

Geoffrey, Halifax

J'ai fait l'expérience de toutes sortes de prêteurs - Money Mart, Cash Money et bien d'autres. Ils vous accordent un prêt sans vous indiquer le montant total que vous devez, puis vous remarquez les intérêts composés et vous finissez par rembourser 3 à 4 fois le montant que vous avez emprunté ! Cela fait des années que j'ai contracté ces prêts. J'ai dû me déclarer en faillite.

C'est vraiment pour les affaires courantes que j'ai dû m'adresser à eux.

Les banques ne vous regardent même pas lorsque vous avez une mauvaise cote de crédit. Je n'ai même pas pu bénéficier d'une protection contre les découverts de 500 \$, bien que ma cote de crédit ait été élevée à l'époque.

J'ai eu des emplois à temps plein mais apparemment ma cote de crédit était basse. Les banques refusent tout simplement de me prêter de l'argent, elles ne veulent même pas me dire pourquoi ma cote de crédit est basse.

J'ai perdu mon emploi l'année dernière, sans raison particulière. Je suis actuellement à la recherche d'un emploi et je bénéficie de l'assurance-emploi.

Je crois qu'il existe une coopérative de crédit de East Coast, mais le problème est qu'il n'y a pas beaucoup de publicité sur ce qu'elle offre. Il est difficile d'accéder à ces programmes lorsqu'ils ne sont même pas annoncés. En fait, certains de leurs programmes ont été annulés parce que personne ne s'y inscrivait. Les conditions préalables sont tellement élevées.

Anicia, Mississauga

Je suis une mère célibataire de trois enfants, les coûts étaient trop élevés lorsqu'ils étaient jeunes. Je me suis retrouvée dans une situation qui m'a amenée à m'adresser à un prêteur sur salaire. Je n'ai jamais pu les rembourser, j'en ai pris un, puis un autre et encore un autre. Le taux d'intérêt est si élevé. La banque n'a jamais voulu m'accorder un prêt parce que je bénéficie d'une aide à l'invalidité. Finalement, j'ai dû recourir à la consolidation de dettes, sans quoi il n'y avait aucun moyen de sortir de cet endettement croissant. Je ne pouvais pas chercher ailleurs, je n'avais pas le choix. Cela fait des années que je n'ai pas eu recours à un prêt sur salaire. Je n'aimerais jamais y retourner. Je connais un ami qui, malgré un emploi décent, doit emprunter auprès de ces prêteurs parce qu'il n'a pas d'autre choix.

Chapitre 6: Conclusion et recommandations

Le rapport montre clairement que les solutions de crédit à court terme et à faible coût sont très peu disponibles et peu connues au Canada. Bien que les coopératives de crédit jouent un rôle important, tout comme les programmes tels que les banques de location et les programmes d'aide à la location, ceux-ci restent trop peu nombreux et d'une portée limitée. Compte tenu du manque d'inclusion financière, de nombreuses personnes à revenus faibles ou modérés sont contraintes d'emprunter auprès de prêteurs prédateurs. Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que les personnes à revenu faible ou modéré aient accès à un crédit équitable. Le besoin est plus grand que jamais compte tenu de l'inflation record, de la flambée des prix des loyers et d'autres facteurs économiques qui ont un impact négatif sur la vie des personnes les plus démunies financièrement et qui n'ont souvent pas accès à un crédit équitable.

Recommandations politiques :

Sur la base des résultats de cette étude, voici les mesures politiques que le gouvernement fédéral pourrait envisager pour améliorer l'accès au crédit équitable.

1. Soutenir les alternatives de prêts équitables.

L'étude illustre clairement l'absence d'alternatives bancaires équitables. Tant qu'il n'y aura pas d'alternatives équitables en matière de crédit, les gens continueront à emprunter auprès de prêteurs prédateurs.

- a. Le gouvernement fédéral doit créer une Prestation de Crédit Équitable financée par le gouvernement fédéral afin que toutes les personnes à faible revenu aient accès à des options de crédit à faible coût en cas d'urgence.
- b. Le gouvernement fédéral devrait soutenir les services bancaires postaux. L'infrastructure de Postes Canada peut être mise à profit pour garantir aux personnes à faible revenu l'accès à des prêts à faible coût en cas d'urgence financière.

2. Renforcer l'inclusion financière.

L'une des principales raisons pour lesquelles tant de personnes doivent faire appel à des prêteurs prédateurs est qu'elles sont sous-bancarisées. Comme le montre l'étude, de nombreuses personnes ont demandé des produits bancaires mais se les sont vu refuser. La différence entre la demande et l'obtention d'un produit bancaire était particulièrement prononcée pour la protection contre les découverts et la carte de crédit, qui peuvent être des outils extrêmement importants en cas d'urgence financière.

En outre, les frais de chèque sans provision facturés par les institutions financières traditionnelles sont un autre facteur qui pousse tant de personnes à faibles revenus à s'adresser à des prêteurs prédateurs. Au Canada, les frais de chèque sans provision facturés par les grandes banques varient entre 45 et 48 dollars, ce qui est extrêmement élevé et pousse les gens à s'endetter davantage.

- ACORN réitère son appel au gouvernement fédéral pour qu'il abaisse les frais de chèque sans provision de 48 à 10 \$.
- En outre, dans le cas des personnes bénéficiant d'une protection contre les découverts, les banques facturent des frais de découvert fixes ou des frais à chaque fois que la personne se trouve à découvert. Suivant l'exemple d'autres pays, les options du Canada sont claires.
 - ACORN demande au gouvernement fédéral de supprimer les frais de découvert. Plusieurs initiatives importantes prises dans d'autres juridictions en matière de services bancaires équitables sont instructives pour le Canada. Les banques canadiennes doivent suivre l'exemple et veiller à ce que les personnes à revenu faible ou modéré ne se fassent pas arnaquer par tous ces frais, comme c'est le cas dans de nombreux pays.

- ACORN soutient l'idée d'établir une norme indépendante pour certifier les produits bancaires accessibles (à faible coût, sans frais de découvert, avec des capacités de transaction solides), comme l'initiative *Bank On* aux États-Unis.

3. Abaisser le taux d'intérêt criminel des prêts prédateurs.

Comme le montre l'étude, en l'absence d'accès aux services et produits financiers classiques, les gens sont poussés à s'adresser à des prêteurs prédateurs. L'enquête précédente d'ACORN a montré qu'il y avait un bond de 300 % dans l'utilisation des prêts à tempérament entre 2016 et 2020. Après des années de campagne, ACORN et ses alliés ont finalement obtenu un engagement dans le budget fédéral 2023 pour abaisser le taux d'intérêt criminel des prêts à tempérament de 47 % à 35 % TAEG ou de 60 % à 42 % (taux annuel effectif).

Bien qu'il s'agisse d'un grand pas en avant, ACORN souhaiterait que ce plafond soit encore abaissé. En outre, ce plafond d'intérêt devrait inclure tous les frais et coûts associés, tels que l'assurance.

En outre, le gouvernement fédéral doit faire appliquer les règlements et permettre aux emprunteurs de contester les violations. Actuellement, il est pratiquement impossible pour un emprunteur de s'opposer à un prêteur prédateur ou de le poursuivre en justice s'il est victime d'une escroquerie.

Deux modifications techniques importantes doivent être apportées à l'article 347 du code pénal pour permettre aux procureurs de la Couronne de faire respecter les infractions de manière appropriée. L'exigence du fiat du procureur général (par. 347(7)) et l'exigence de calcul actuariel (par. 347(4)) doivent être supprimées. Ces deux éléments constituent des obstacles considérables à la poursuite des violations du taux d'intérêt criminel et rendent effectivement les poursuites au titre de l'article 347 impraticables et donc inexistantes. C'est dans cette zone grise de non-application que l'industrie du prêt à coût élevé développe de nouveaux produits qui violent le taux d'intérêt criminel.

Références

CCPA & ACORN Canada. (2016). *Predatory lending: A survey of high interest alternative financial service users [Le prêt prédateur : Une enquête sur les utilisateurs de services financiers alternatifs à fort taux d'intérêt]*. Disponible à https://acorncanada.org/wp-content/uploads/2016/11/CCPA-ON-predatory-lending-report-Dec-2016_0.pdf

ACORN Canada (2021a). *Study on high-interest loans [Étude sur les prêts à taux d'intérêt élevé]*. <https://acorncanada.org/resource/national-report-high-interest-loans>

ACORN. (2021b). *ACORN members' testimonials on the failure of the Canadian Banking system and the rise of predatory loans [Témoignages de membres d'ACORN sur la faillite du système bancaire canadien et la montée des prêts abusifs]*. Disponible à <https://acorncanada.org/resources/acorn-members-testimonials-failure-canadian-banking-system-and-rise-predatory-loans/>

ACORN. (2022). *Pandemic and high-cost loans: Impact on low- and moderate-income consumers [Pandémie et prêts à coût élevé : Impact sur les consommateurs à revenus faibles et modérés]*. Disponible à https://acorncanada.org/wp-content/uploads/2022/04/Report-revised_Pandemic-and-High-cost-loans_0.pdf

ACORN, PIAC & Momentum. (2022). *Revising the criminal rate of interest of Canada [Révision du taux d'intérêt criminel du Canada]*. Disponible à https://acorncanada.org/wp-content/uploads/2021/12/Revising-the-Criminal-Rate-of-Interest-in-Canada_0.pdf

Buckland, J. & Dong, X. (2008). Banking on the Margin in Canada [Les services bancaires à la marge au Canada. *Economic Development Quarterly - ECON DEV Q.* 22. 252-263. 10.1177/0891242408318738.

Credit Counselling Society. (2022). *2022 Consumer debt report [2022 Rapport sur les dettes des consommateurs]*. Disponible à <https://tinyurl.com/bdzacdrj>

Ministère des finances/Department of Finance. (2021). *Budget 2021 low-wage workers [Budget 2021 travailleurs à bas salaires]*. Récupéré de <https://www.canada.ca/en/department-finance/news/2021/04/budget-2021-low-wageworkers.html>

Jones, H. (2018). UK markets watchdog overhauls bank overdraft charges [L'autorité de surveillance des marchés britanniques révisé les frais de découvert bancaire]. *Reuters*. Disponible à <https://www.reuters.com/article/us-britain-banks-regulator-idUSKBN1OH17O>

Michalos, H. (2022). Joe debtor annual bankruptcy study [Étude annuelle sur la faillite de Joe debtor]. Récupéré de https://www.hoyes.com/press/joe-debtor/?Utm_source=email&Utm_medium=Insolvency&Utm_campaign=JoeDebtor2021

Equifax. (2022). *Financial Stress Mounts, Credit Card Demand and Debt Rise [Le stress financier augmente, la demande de cartes de crédit et l'endettement s'accroissent]*. Disponible à <https://www.consumer.equifax.ca/about-equifax/press-releases/-/blogs/financial-stress-mounts-credit-card-demand-and-debt-rise/>

Financial Resilience Institute. (2022). *The financial vulnerability of low-income Canadians: A rising tide [La vulnérabilité financière des Canadiens à faible revenu : Une marée montante]*. <https://prospercanada.org/CMSPages/GetFile.aspx?quid=77121ec0-11ef-41a3-a16c-19161c86509c>

Financial Resilience Institute. (2023). *The financial vulnerability and challenges of key populations in Canada [La vulnérabilité financière et les défis des populations clés au Canada]* . Disponible à

https://www.finresilienceinstitute.org/wp-content/uploads/2023/04/Financially-Vulnerable-Ecosystem-Report_Jan10Final.pdf

ACFC/FCAC. (2016). *Payday loans: Market trends [Prêts sur salaire : Tendances du marché]*. Disponible à <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/programs/research/payday-loans-market-trends.html>

ACFC/FCAC. (2019). *Canadians and their Money: Key Findings from the 2019 Canadian Financial Capability Survey [Les Canadiens et leur argent : Principaux résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières 2019]*. Disponible à <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/programs/research/canadian-financial-capability-survey-2019.html>

ACFC/FCAC. (2020-2022). *Consumer Vulnerability: Evidence from the monthly COVID-19 financial well-being survey [Vulnérabilité des consommateurs : Résultats de l'enquête mensuelle COVID-19 sur le bien-être financier]*. Disponible à <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/programs/research/consumer-vulnerability.html#toc2>

Gittleman, R. & Mancini, V. (2022). *Alternatives to high-cost loans and policy solutions to expand affordable options [Des alternatives aux prêts à coût élevé et des solutions politiques pour élargir les options abordables]*. Disponible à <https://consumerfed.org/reports/report-alternatives-to-high-cost-loans-and-policy-solutions-to-expand-affordable-options/>

GoEasy. (2020). *Annual report 2020 [Rapport annuel 2020]*. Disponible à <https://investors.goeasy.com/static-files/0329b6e4-60ee-45d4-a5bb-a98a1d35aa0f>

MNP. (2022). *MNP Consumer Debt Index - July 2022 [Indice MNP de l'endettement des consommateurs - juillet 2022]*. Disponible à <https://mnpdebt.ca/en/resources/mnp-debt-blog/mnp-consumer-debt-index-july-2022-3-minute-debt-break>

Commission du Droit de L'Ontario/Law Commission of Ontario. (2008). *Fees for cashing government cheques [Frais d'encaissement des chèques du gouvernement]*. Disponible à https://www.lco-cdo.org/wp-content/uploads/2011/05/fees_Fees-Cashing-Government-Cheques-Final-Report.pdf

Mulholland, E., Bucik, A. and Odu, V. (2020). *Roadblock to Recovery: Consumer debt of low- and moderate-income Canadian households in the time of COVID-19 [Un obstacle à la reprise : L'endettement à la consommation des ménages canadiens à revenus faibles et modérés à l'époque du COVID-19]*. Toronto: Prospérité Canada/Prosper Canada. Récupéré de https://prospercanada.org/getattachment/901099d6-03fc-4550-9102-6f9fe91b94a3/Roadblock-to-recovery_Consumer-debt-report.aspx

Schwartz, G. (2022). *Non-prime lending ensures access to credit for eight million Canadians [Les prêts à taux zéro garantissent l'accès au crédit de huit millions de Canadiens]*. Disponible à https://www.canadianlenders.org/blog_post/op-ed-non-prime-lending-ensures-access-to-credit-for-eight-million-canadians/

Spotton Visano, B. (2018) « Mainstream Financial Institution Alternatives to the Payday Loan »[« Les alternatives des institutions financières traditionnelles au prêt sur salaire »] Ch. 6 dans J. Buckland, C. Robinson and B. Spotton Visano, eds. *Payday Lending in Canada in a Global Context: A Mature Industry with Chronic Challenges [Le prêt sur salaire au Canada dans un contexte mondial : Un secteur mature avec des défis chroniques]* London: Palgrave MacMillan, pp. 147-176

Statistics Canada. (2019). *Debt and financial distress among Canadian families [Endettement et détresse financière des familles canadiennes]*. Disponible à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-006-x/2019001/article/00010-eng.pdf?st=v0QwPtC5>